

Service public de distribution  
d'eau potable

# RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ  
DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU  
EXERCICE 2023



# Toute l'année 2023

Un territoire desservi de **539 km<sup>2</sup>** comprenant **34** communes aux profils diversifiés et des zones de montagne :

- **119 647** abonnés au 31 décembre 2023 représentant une population de **216 125** habitants (source INSEE, valeurs officielles 1<sup>er</sup> janvier 2024)
- **15 470 111 m<sup>3</sup>** d'eau potable produite dont environ **75 %** d'eau pompée depuis le lac d'Annecy
- **11 245 396 m<sup>3</sup>** d'eau potable vendus aux abonnés du Grand Annecy, soit une consommation annuelle moyenne de **93,99 m<sup>3</sup>** par abonné et **52,03 m<sup>3</sup>** par habitant, en légère progression

Un tarif de **4,35 euros /m<sup>3</sup> TTC** au 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

Tarif du m<sup>3</sup> d'eau potable incluant l'assainissement et les taxes sur la base de 120 m<sup>3</sup> dont abonnement annuel de 32,94 € TTC.

- **227 215** factures émises
- **67 788** demandes d'abonnés traitées (hors travaux) suite à un entretien, un contact téléphonique, la réception d'un mail ou d'un courrier

# en quelques chiffres...



## **130 agents répartis en 5 services :**

EXPLOITATION - MAÎTRISE D'OUVRAGE - QUALITÉ & RESSOURCE EN EAU - BUDGET  
ADMINISTRATION LOGISTIQUE ACHATS - RELATIONS USAGERS

## **2 grands zonages d'intervention**

- Secteur rive droite du lac (nord et est du territoire)
- Secteur rive gauche du lac (sud et ouest du territoire)

## **Un espace d'accueil des abonnés**

- Le Service Accueil Abonnés au siège du Grand Annecy

**267** fuites réparées sur le réseau et les branchements d'eau

**Un rendement du réseau en progression de 83,5 %**

**5 789** compteurs posés (renouvellements et compteurs neufs)  
pour un parc de **126 111** compteurs actifs

**Un taux de conformité microbiologique  
de 99,2 %**

## **La gestion d'un patrimoine technique comprenant :**

- 7 unités de production
- 124 réservoirs
- 10 forages, 59 captages et 17 stations de pompage
- Plus de **1 536 km** de conduites (dont environ 3,5 km d'extensions en 2023) - **près de 11,6 km renouvelés** en 2023 (15 km de nouvelles conduites posées au total).

ALBY-SUR-CHÉRAN  
ALLÈVES  
COMMUNE NOUVELLE D'ANNECY  
ARGONAY  
BLUFFY  
CHAINAZ-LES-FRASSES  
CHAPEIRY  
LA CHAPELLE-SAINT-AURICE  
CHARVONNEX  
CHAVANOD  
CUSY  
DUINGT  
ENTREVERNES  
ÉPAGNY METZ-TESSY  
FILLIÈRE  
GROISY  
GRUFFY  
HÉRY-SUR-ALBY  
LESCHAUX  
MONTAGNY-LES-LANCHES  
MENTHON-SAINT-BERNARD  
MURES  
NÂVES-PARMELAN  
POISY  
QUINTAL  
SAINT-EUSTACHE  
SAINT-FÉLIX  
SAINT-JORIOZ  
SAINT-SYLVESTRE  
SEVRIER  
TALLOIRES-MONTMIN  
VEYRIER-DU-LAC  
VILLAZ  
VIUZ-LA-CHIÉSAZ



<b>ÉDITO</b> .....	<b>6</b>
<b>QU'EST-CE QU'UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ?</b> .....	<b>7</b>
1. LA MOBILISATION DES RESSOURCES.....	7
2. LA PRODUCTION ET LE STOCKAGE DE L'EAU POTABLE.....	8
3. LA DISTRIBUTION.....	8
4. LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE.....	8



<b>CHAPITRE 1 - LES SYSTÈMES D'ALIMENTATION</b> .....	<b>9</b>
<b>UN NOUVEAU GROUPE ÉLECTROGÈNE POUR L'USINE DE TRAITEMENT DE PONT-DE-PIERRE</b> .....	<b>10</b>
1. L'ORIGINE DE L'EAU DISTRIBUÉE.....	12
2. LE PRINCIPE DE LA MISE EN DISTRIBUTION DE L'EAU IMPORTATION ET EXPORTATION D'EAU.....	12
3. LA COOPÉRATION AVEC D'AUTRES STRUCTURES.....	12



<b>CHAPITRE 2 - LES COMPOSANTES D'UNE FACTURE D'EAU</b> .....	<b>15</b>
<b>L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE LA RELATION ABONNÉS</b> .....	<b>16</b>
<b>TARIFS DE L'EAU AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024</b> .....	<b>16</b>
1. LA DISTRIBUTION EN EAU POTABLE LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES.....	19
2. LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU.....	21
3. LE PRIX TOTAL DE L'EAU ET SON ÉVOLUTION.....	22
4. LA SYNTHÈSE 2023.....	22
5. LE TAUX D'IMPAYÉS DES FACTURES D'EAU AU 31/12/2023.....	22



<b>CHAPITRE 3 - LES INDICATEURS TECHNIQUES</b> .....	<b>23</b>
<b>LE POINT SUR LES TRAVAUX RÉALISÉS DANS LE CADRE DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (SDAEP)</b> .....	<b>24</b>
1. LE NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS.....	25
2. LA DISTRIBUTION, LE COMPTAGE ET LA PRODUCTION.....	26
3. LES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2023 ET ENVISAGÉS EN 2024.....	27
4. LA QUALITÉ DE L'EAU.....	37



<b>CHAPITRE 4 - LES INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE LES INDICATEURS DE PERFORMANCE</b> .....	<b>43</b>
---	-----------



<b>CHAPITRE 5 - LES INDICATEURS FINANCIERS</b> .....	<b>47</b>
1. LES DÉPENSES ET RECETTES.....	48
2. L'ÉTAT DE LA DETTE.....	57
3. LA DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE.....	57



<b>LA NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE ET CORSE</b> .....	<b>63</b>
---	-----------



<b>GLOSSAIRE</b> .....	<b>69</b>
------------------------	-----------

Apporter une eau potable de qualité 365 jours par an, 24h sur 24, sur tout le territoire du Grand Anney, c'est la devise de la Direction de l'Eau Potable du Grand Anney. C'est aussi la philosophie des travaux menés dans le cadre du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable, dont l'objectif est bien de gagner en sécurité et de garantir à terme, où que l'on se trouve sur le territoire et quelles que soient les circonstances, une parfaite continuité du service.

En 2023, 3 255 392 € ont été consacrés aux investissements réalisés dans ce cadre.

Qu'il s'agisse de la réalisation de l'Interconnexion Veyrier/Menthon-Saint-Bernard, du renforcement du réseau à Viuz-la-Chiesaz et à Gruffy ou encore de la sécurisation de l'alimentation de réservoirs à la Chapelle-Saint-Maurice, les interventions sont importantes. Ces premiers aménagements permettront, entre autres, d'éviter d'avoir recours à du transport d'eau par camion en période estivale sur des secteurs en tension.

Ils sécurisent aussi la qualité de l'eau distribuée en alimentant certaines parties du territoire en eau ultrafiltrée, évitant ainsi des variations de turbidité générées lors des périodes de fortes pluies.

Grâce à la réalisation d'interconnexions et à la réversibilité qu'elles permettent, l'alimentation en eau potable du territoire du Grand Anney gagne en sécurité. Le renforcement d'importants pans de réseau limite le risque de fuites tout en permettant un calibrage adapté aux mouvements de population.

Les interconnexions avec les territoires extérieurs limitrophes tels celui de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles ou celui de la Communauté de Communes de Rumilly Terre de Savoie, permettent une solidarité active que ce soit en période de sécheresse ou en cas de crise grave.

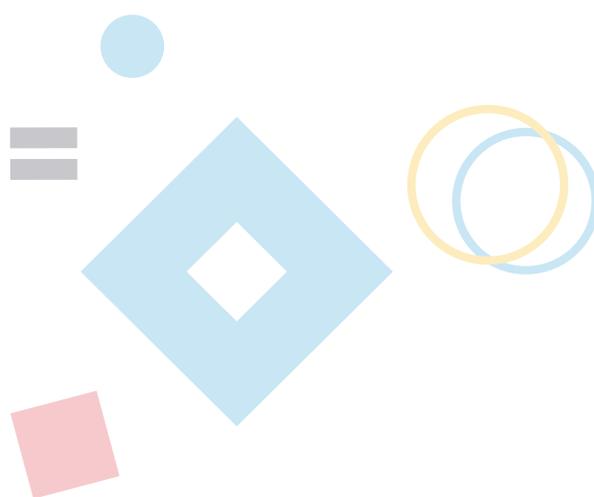
L'ensemble de notre territoire est ainsi concerné par ces travaux essentiels qui permettent aujourd'hui de préparer sereinement l'avenir.



Pierre BRUYÈRE



Credit photo : Grand Anney - Les travaux de renforcement de la conduite du Nant de l'Adieu à Gruffy.



La Communauté de l'agglomération du Grand Annecy créée en 2017 est un établissement public de coopération intercommunale qui regroupe 34 communes.

ALBY-SUR-CHÉРАН, ALLÈVES, COMMUNE NOUVELLE D'ANNECY, ARGONAY, BLUFFY, CHAINAZ-LES-FRASSES, CHAPEIRY, LA CHAPELLE-SAINT-AURICE, CHARVONNEX, CHAVANOD, CUSY, DUINGT, ENTREVERNES, ÉPAGNY METZ-TESSY, FILLIÈRE, GROISY, GRUFFY, HÉRY-SUR-ALBY, LESCHAUX, MONTAGNY-LES-LANCHES, MENTHON-SAINT-BERNARD, MURES, NÂVES-PARMELAN, POISY, QUINTAL, SAINT-EUSTACHE, SAINT-FÉLIX, SAINT-JORIOZ, SAINT-SYLVESTRE, SEVRIER, TALLOIRES-MONTMIN, VEYRIER-DU-LAC, VILLAZ, VIUZ-LA-CHIÉSAZ.

## QU'EST-CE QU'UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ?

Pour fournir aux usagers une eau potable, disponible en permanence et à la bonne pression, les collectivités exploitent des installations plus ou moins complexes qui assurent des fonctions bien précises.

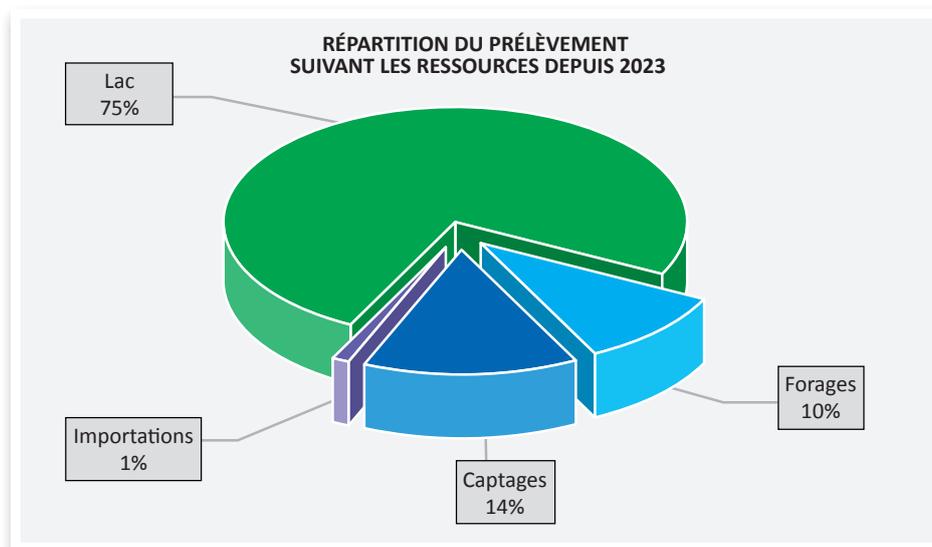
### 1. LA MOBILISATION DES RESSOURCES

Avant tout, il faut disposer de ressources en eau brute et être capable d'extraire du milieu naturel les quantités d'eau nécessaires.

Plusieurs cas de figures et combinaisons sont possibles :

- Source ou résurgence captée, forages dans une nappe phréatique : on parle alors d'eau souterraine ;
  - Prélèvement en rivière, dans un plan d'eau artificiel ou non : on est dans ce cas en présence d'eau superficielle.
- Les ressources en eau destinées à l'alimentation humaine font toujours l'objet d'une autorisation d'exploitation et bénéficient d'une protection réglementaire.

Pour le territoire du Grand Annecy, l'utilisation des différentes ressources se répartit comme suit :



En application du SDAEP et dès 2022, des travaux ont été entrepris pour permettre de recourir à un approvisionnement par l'eau du lac sur une partie croissante du territoire, en lieu et place de ressources fragiles. Ils seront le fil rouge des prochaines années en terme d'investissement.

## 2. LA PRODUCTION ET LE STOCKAGE DE L'EAU POTABLE

Les caractéristiques de l'eau brute sont encadrées par des normes et l'on n'utilise pas n'importe quelle ressource pour " produire " de l'eau potable.

Les eaux mobilisées nécessitent généralement une ou des corrections voire un traitement complet afin de les rendre potables. A minima, on trouve une action de désinfection qui permet d'assurer la qualité bactériologique de l'eau du point de mise en distribution jusqu'au point d'usage. Les désinfectants utilisés sont souvent le chlore gazeux ou l'eau de javel.

Autant que faire se peut, il convient d'utiliser des ressources qui soient de bonne qualité, "naturellement potables" dans l'idéal. Cela limite les traitements à leur appliquer. Néanmoins, des installations techniques complexes sont mises en œuvre afin d'assurer la potabilité de l'eau distribuée 24h/24, 365 jours par an et de la fiabiliser en toutes circonstances, en cas de baisse de qualité de la ressource notamment.

L'utilisation de réservoirs judicieusement positionnés répond à plusieurs besoins.

Les installations de production fonctionnent généralement à débit constant tandis que les besoins de la population suivent des variations en fonction de cycles horaires, journaliers et saisonniers.

La présence d'un réservoir permet en quelque sorte d'adapter l'offre à la demande en stockant l'eau produite non consommée en période creuse et en la restituant lorsque la consommation excède momentanément la capacité de production.

Une avarie des installations de production est toujours possible et le délai de réparation peut être sans effet sur la pérennité de l'alimentation si les réservoirs ont une capacité suffisante.

Ils jouent alors le rôle de tampon.

La mise en pression des installations peut être obtenue par action directe d'une pompe dont le débit s'adapte en permanence à la demande, ou bien de manière gravitaire à l'aide de réservoirs d'eau qui se vidangent au rythme des tirages effectués par les usagers. C'est généralement la seconde solution qui est choisie pour la sécurité de fonctionnement qu'elle procure.

## 3. LA DISTRIBUTION

L'eau produite et stockée doit être acheminée par un réseau enterré de canalisations maillées jusqu'aux robinets des usagers. Ce réseau supporte les branchements domiciliaires établis en fonction des besoins de chaque propriété.

L'entretien et la surveillance des réseaux est une action fondamentale des distributeurs d'eau qui doivent en permanence :

- Adapter les caractéristiques des canalisations aux besoins quantitatifs et qualitatifs (extension, renforcement, renouvellement),
- Rechercher les fuites et les éliminer,
- Contrôler la qualité de l'eau.

## 4. LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

Le contrôle de la qualité de l'eau distribuée intervient à deux niveaux.

Tout d'abord, celui de l'autorité sanitaire (services de l'Etat) qui définit et applique un programme d'analyses, lequel est mis en œuvre de manière indépendante du distributeur d'eau et permet de déclarer ou non l'eau potable au regard des normes de qualité applicables. Les prélèvements effectués concernent toute la chaîne d'alimentation depuis le milieu naturel jusqu'au robinet de l'utilisateur.

De son côté, le distributeur réalise pour les besoins de l'exploitation et pour atteindre des performances de fonctionnement des installations qui garantissent in fine la qualité de l'eau au suivi permanent tant dans le domaine de la microbiologie que dans le domaine de la physico-chimie.

Credit photo : Grand Anney.



# Les systèmes d'alimentation

## UN NOUVEAU GROUPE ÉLECTROGÈNE POUR L'USINE DE TRAITEMENT DE PONT DE PIERRE

Sécuriser l'alimentation en eau potable, ça n'est pas uniquement s'assurer de la qualité de l'eau distribuée ou produire en quantité suffisante. Il faut aussi veiller à ce que les sites dédiés à la production d'eau potable soient en capacité de fonctionner quelles que soient les conditions.

L'hiver 2022/2023 a mis en avant les risques liés à une coupure d'alimentation électrique, l'opérateur historique ayant alerté sur ses difficultés à produire seul en quantité suffisante dans un contexte de crise mondiale.

L'usine de traitement de Pont de Pierre, qui est un équipement stratégique pour l'alimentation en eau potable du Pays de Fillière, ayant de plus connu plusieurs coupures critiques d'alimentation électrique ces dernières années, il devenait urgent d'intervenir. Il a donc été décidé d'équiper le site d'un groupe électrogène de secours, pour un coût d'environ 20 000 €, permettant ainsi de garantir une alimentation électrique en continu, quelles que soient les circonstances.

De belles dimensions, l'appareil, installé en août 2023, a nécessité le recours à un engin de levage spécifique.

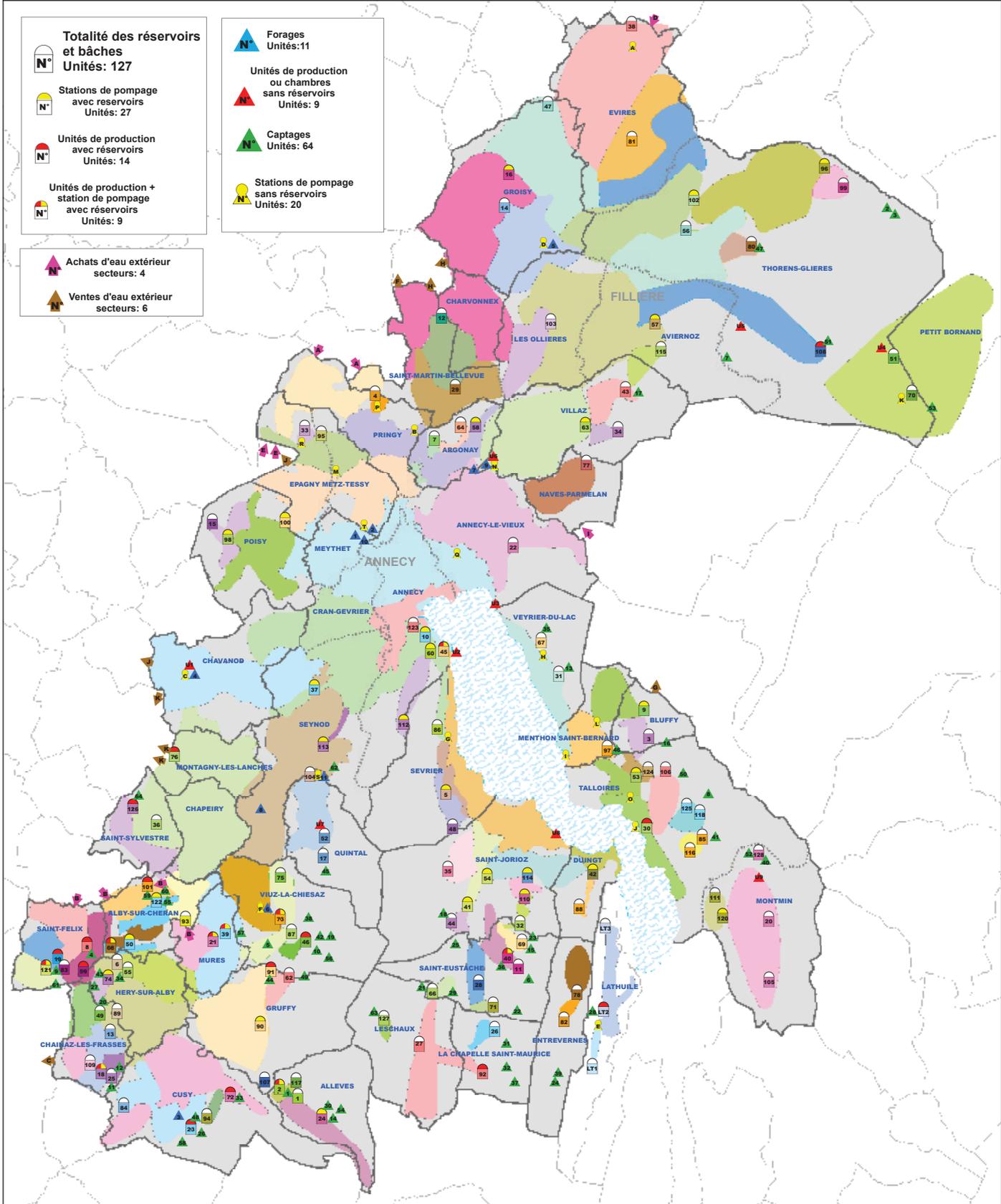
Des équipements du même type devraient prochainement rejoindre d'autres sites, toujours dans l'objectif de garantir la continuité de l'alimentation en eau potable.



Crédit photo : Grand Annecy - Groupage électrogène Pont-de-Pierre.

- Totalité des réservoirs et bâches**  
Unités: 127
- Stations de pompage avec réservoirs**  
Unités: 27
- Unités de production avec réservoirs**  
Unités: 14
- Unités de production + station de pompage avec réservoirs**  
Unités: 9
- Achats d'eau extérieur secteurs: 4**
- Ventes d'eau extérieur secteurs: 6**

- Forages**  
Unités: 11
- Unités de production ou chambres sans réservoirs**  
Unités: 9
- Captages**  
Unités: 64
- Stations de pompage sans réservoirs**  
Unités: 20



## 1. L'ORIGINE DE L'EAU DISTRIBUÉE

Localisation des points de prélèvement : ..... voir carte page précédente

Bilan annuel de la production : ..... voir tableau récapitulatif ci-contre

La production totale 2023 est de : ..... **15 470 111 m<sup>3</sup>** (2022 : 15 393 467 m<sup>3</sup>)

## 2. LE PRINCIPE DE LA MISE EN DISTRIBUTION DE L'EAU IMPORTATION ET EXPORTATION D'EAU

De manière majoritaire, l'eau produite et traitée est élevée pour être stockée dans des réservoirs enterrés ou semi-enterrés qui alimentent gravitairement les réseaux enterrés de canalisations.

Le Grand Annecy gère des stations de pompage et des réservoirs dont les capacités s'échelonnent de 50 m<sup>3</sup> à 16 000 m<sup>3</sup>.

## 3. LA COOPÉRATION AVEC D'AUTRES STRUCTURES

La production d'eau potable à l'échelle du territoire est suffisante pour couvrir les besoins.

Néanmoins, en raison de partenariats historiques avec les territoires voisins ou par choix technique, il arrive localement que le Grand Annecy importe ou exporte de l'eau.

Ainsi en est-il avec les :

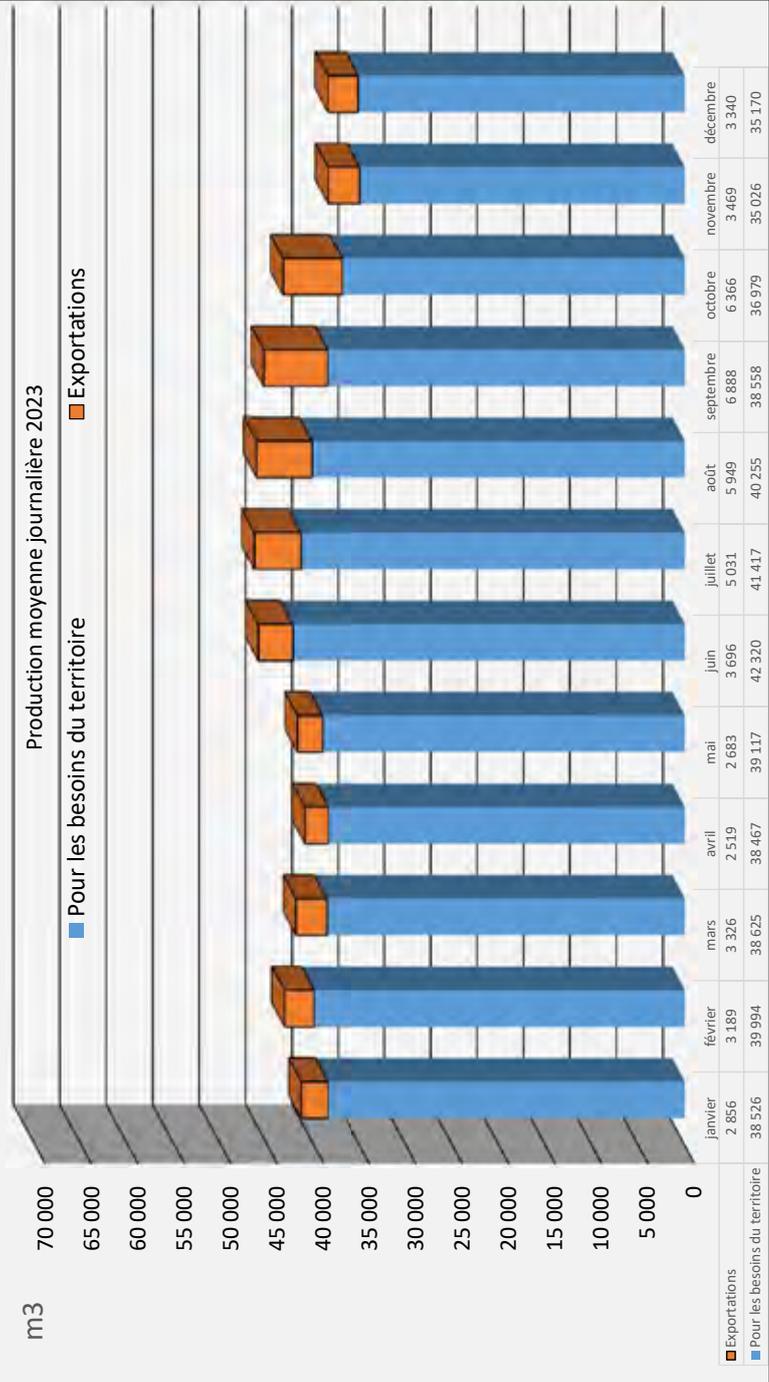
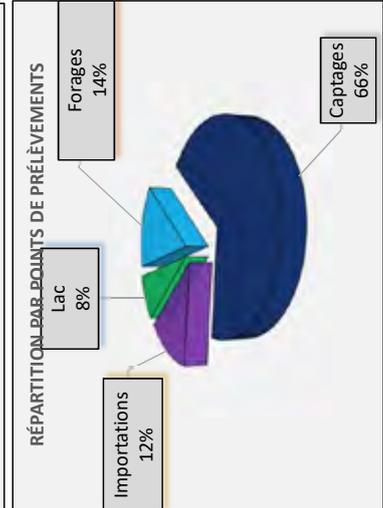
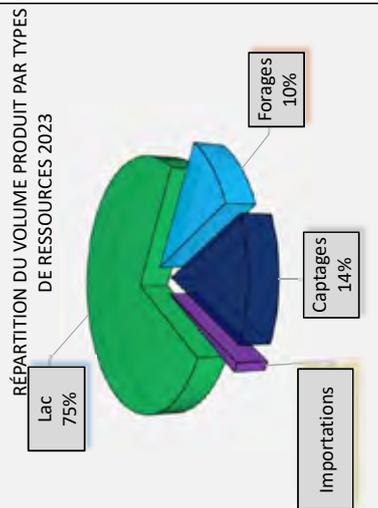
- Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie
- Communauté de Communes Fier et Usse
- Communauté de Communes du Pays de Cruseilles
- Communauté d'agglomération de Grand Lac
- O des Aravis
- Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe

En 2023, les volumes exportés ont à nouveau revêtu un caractère exceptionnel, avec près de 600 000 m<sup>3</sup> exportés de plus, en raison du secours porté à la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie au cours de l'épisode de pollution de sa nappe et du démarrage de l'interconnexion avec le Pays de Cruseilles.

## Production d'eau potable à partir des ressources du territoire pour l'Année 2023 m3



	Lac	Forages	Captages	Importations	Exportations	Total Produit par les ressources du territoire	Moyenne jour	Total Produit pour les besoins du territoire	Moyenne jour
Points de prélèvements	5	9	43	8	13	1 269 446	40 950	1 194 296	38 526
janvier	924 261	138 285	206 900	13 397	88 547	1 195 382	42 692	1 119 829	39 994
février	870 719	138 933	185 730	13 735	89 288	1 284 803	41 445	1 197 363	38 625
mars	962 438	131 101	191 264	15 656	103 096	1 219 952	40 665	1 154 016	38 467
avril	957 495	79 016	183 441	12 148	78 084	1 280 579	41 309	1 212 630	39 117
mai	1 007 008	84 656	188 914	15 212	83 161	1 367 709	45 590	1 269 609	42 320
juin	1 052 480	110 991	204 237	16 463	114 563	1 423 786	45 929	1 283 922	41 417
juillet	1 079 172	140 862	203 753	16 105	155 969	1 415 225	45 652	1 247 910	40 255
août	1 050 546	175 383	189 296	17 111	184 427	1 354 420	45 147	1 156 753	38 558
septembre	996 399	194 926	163 095	15 850	213 517	1 328 244	42 847	1 146 361	36 979
octobre	992 355	176 360	159 528	15 450	197 333	1 147 487	38 250	1 050 775	35 026
novembre	903 943	90 322	153 222	10 837	107 550	1 183 078	38 164	1 090 275	35 170
décembre	927 567	84 802	170 710	10 740	103 544				
<b>Total</b>	<b>11 724 382</b>	<b>1 545 638</b>	<b>2 200 091</b>	<b>172 704</b>	<b>1 519 078</b>	<b>15 470 111</b>	<b>42 384</b>	<b>14 123 737</b>	<b>38 695</b>





Grand  
**Annecy**  
AGGLOMÉRATION

**SILA**  
l'oxygène  
à la source

**EAU POTABLE  
ASSAINISSEMENT COLLECTIF**  
LES TARIFS 2024



Credit photo : Grand Annecy

## Les composantes d'une facture d'eau

## L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE LA RELATION ABONNÉS

Pour la Direction de l'Eau Potable du Grand Annecy, suivre les innovations technologiques et interroger les pratiques est essentiel pour garantir la performance et améliorer la qualité du service. Évident pour les missions techniques de la Direction de l'Eau Potable, ce mantra est aussi au cœur de la relation abonnés du Service de l'Eau.

Depuis 2022, l'intelligence artificielle est ainsi utilisée pour permettre à l'équipe Accueil Abonnés de répondre aux plus de 67 000 demandes traitées chaque année.

Développée par une société locale, l'IA de lecture permet un traitement plus rapide des demandes faites par mail en caractérisant et hiérarchisant les plus de 120 demandes ainsi adressées au Service de l'Eau chaque jour.

Grâce à l'utilisation de cet outil, le service Accueil Abonnés de la Direction de l'Eau Potable a pu venir à bout d'un retard de traitement et garantir une réponse complète aux abonnés en seulement quelques jours.

D'autres innovations devraient être déployées dans les années à venir dans le but d'apporter toujours plus de satisfaction aux abonnés.

## TARIFS DE L'EAU AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024

### Budget Annexe de l'Eau

#### Tarifs de vente de l'eau potable - Année 2024 en euro H.T.

Pour l'ensemble des communes membres du Grand Annecy		
<b>Part fixe</b>		41,00
<b>Part variable</b>	Jusqu'à 200 m <sup>3</sup> , le m <sup>3</sup>	1,395
	À partir de 201 m <sup>3</sup> , le m <sup>3</sup>	1,831

## Quelques explications pour bien comprendre sa facture ...

Numéro du compteur concerné

Date de la précédente relève et index constaté (point de départ du calcul)

Date de la dernière relève et index constaté. On peut aussi avoir la mention "estimé", ce qui signifie que le service n'a pas eu accès au compteur...

Écart entre les deux index = volumes consommés sur la période concernée

**GRAND ANNECY - 32 ROUTE DE VOVRAY 74000 ANNECY**  
**COMPTEUR** 111JA164231  
**ANCIEN INDEX** 3410 (relevé le 01/01/2023)  
**NOUVEL INDEX** 3530 (relevé le 31/12/2023)  
**CONSUMMATION** 120 M3

**CONSUMMATION TOTALE : 120 M3**

### FACTURE DÉTAILLÉE

#### Distribution de l'eau potable

PERIODE FACTUREE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT HT	TAUX TVA	MONTANT TTC
01/01/2023-31/12/2023	120 M3	1,29500 €	155,40 €	5,50 %	163,56 €
01/01/2023-31/12/2023	365 J	0,08553 €	31,22 €	5,50 %	32,84 €
01/01/2023-31/12/2023	120 M3	0,05000 €	6,00 €	5,50 %	6,33 €

Tarif d'un mètre cube d'eau hors taxes

#### Collecte et traitement des eaux usées

01/01/2023-31/12/2023	120 M3	1,99000 €	238,80 €	10,00 %	262,68 €
-----------------------	--------	-----------	----------	---------	----------

Tarif journalier de l'abonnement eau hors taxes

#### Organismes publics

01/01/2023-31/12/2023	120 M3	0,29000 €	34,80 €	5,50 %	36,71 €
01/01/2023-31/12/2023	120 M3	0,16000 €	19,20 €	10,00 %	21,12 €

Montant total facturé

**MONTANT FACTURÉ**

**MONTANT NET**

**485,42 €**

**523,73 €**

	HT	TVA	TTC
TVA 5,5%	227,42	12,51	
TVA 10,0%	258,00	25,80	
Total	485,42	30,31	523,73

Détail du calcul de TVA

Produit destiné au Grand Anancy pour l'ensemble des opérations relatives à l'eau potable

Abonnement au Service de l'eau

Redevance destinée à l'Agence de l'Eau pour des actions de protection de ressources

Redevance assainissement (SILA)

Redevances perçues par l'Agence de l'Eau pour participer au financement d'actions de dépollution et de modernisation des réseaux de collecte des eaux usées

Graphisme de comparaison des consommations de l'abonné sur plusieurs années

Prime fixe TTC : 32,94 €  
 Prix du M3 TTC hors prime fixe au 19/06/2024 : 4,09 € (soit 0,00409 € par litre)

## CHAPITRE 2

Dans une facture, le prix total du mètre cube d'eau se compose :

- D'une part fixe (abonnement).
- D'une part variable : " distribution de l'eau potable " et " collecte et traitement des eaux usées ".

Les montants sont perçus et gérés pour le premier par le Grand Annecy et pour le second par le Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA).

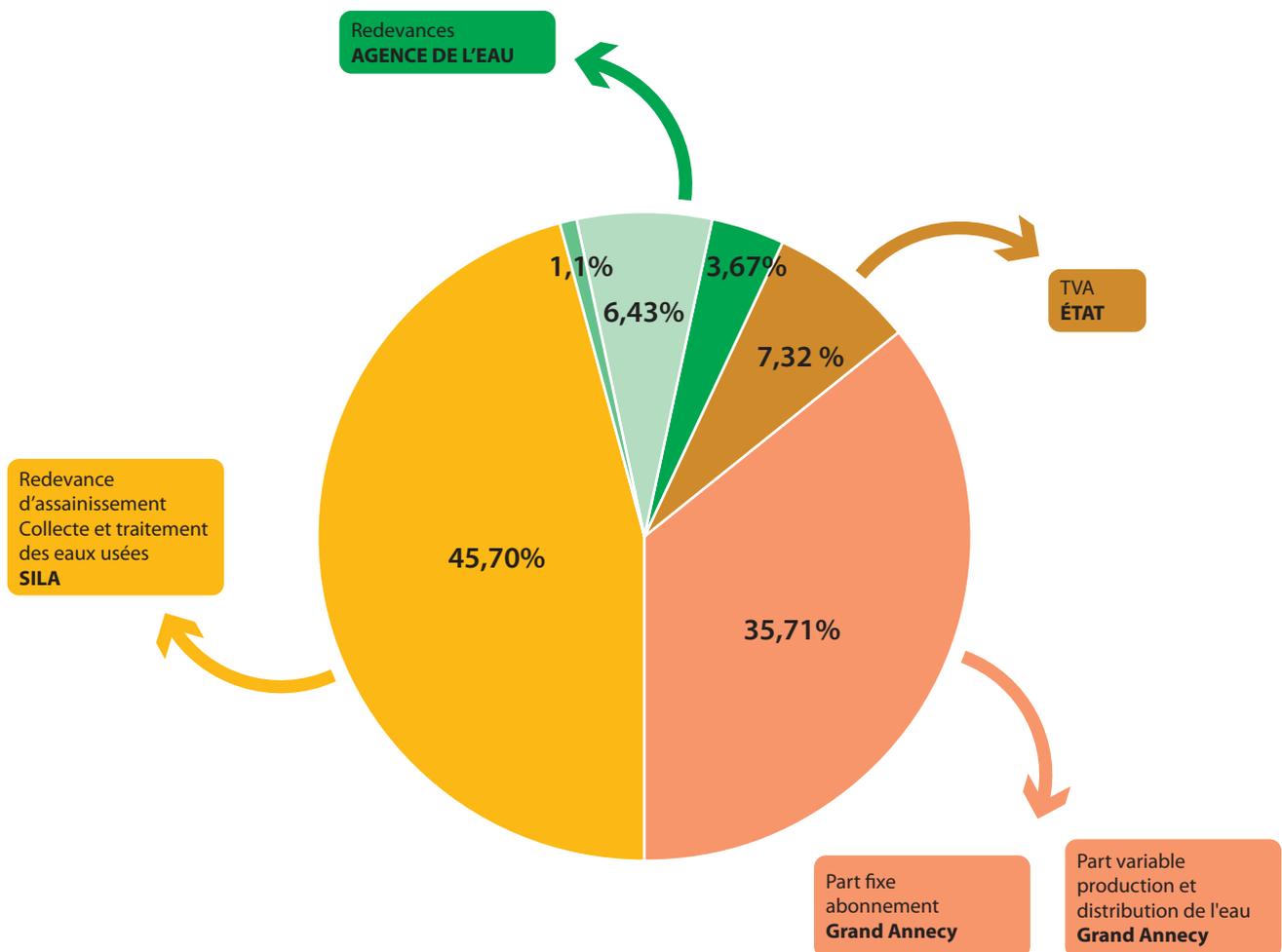
- Des redevances de l'Agence de l'Eau :
  - " redevance pour pollution domestique ",
  - " redevance pour la modernisation des réseaux de collecte ",
  - " redevance pour prélèvement sur la ressource en eau ".

Les montants sont perçus par le Grand Annecy et reversés à l'Agence de l'Eau.

- De la TVA

Le taux réduit (5,5%) s'applique à la distribution de l'eau potable et aux redevances pour pollution domestique et pour prélèvement sur la ressource en eau.

Le taux réduit (10%) s'applique à la collecte et traitement des eaux usées et à la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte.



## 1. LA DISTRIBUTION EN EAU POTABLE LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Les tarifs sont fixés annuellement par délibération du Grand Annecy pour l'eau et du SILA pour l'assainissement.

Pourtant, l'eau n'a pas de prix puisqu'on la trouve plus ou moins facilement à l'état naturel et que c'est un bien essentiel qu'il convient de partager. Néanmoins, l'eau a bel et bien un coût, plus ou moins important en fonction du niveau de traitement à mettre en œuvre pour en garantir la potabilité, des contraintes géographiques et des besoins en terme de construction/entretien/renouvellement et gestion de l'ensemble des installations permettant de la produire et de la distribuer.

Ce n'est donc pas l'eau que l'on paye mais bien les services indispensables pour permettre à l'eau potable d'être accessible pour tous, en quantité suffisante. Partout sur le territoire national les recettes des collectivités en charge de la gestion de l'eau doivent être équilibrées par les recettes perçues auprès des usagers (factures d'eau).



The image shows a screenshot of the Grand Annecy website. At the top left is the logo for Grand Annecy. To its right are navigation links: MON AGGLO, MON QUOTIDIEN, ENTREPRENDRE, and JE PARTICIPE. Below the logo is a breadcrumb trail: Accueil > Je participe > Moi aussi j'agis pour le climat !. The main content area features a large illustration of a diverse group of people of various ages and ethnicities, some holding signs and banners, representing community participation. A prominent blue banner across the middle of the illustration contains the text "Moi aussi j'agis pour le climat !" and "Dernière mise à jour le 16.11.2023". Below this banner, a paragraph reads: "Retrouvez dans cette page des guides, astuces, ateliers, pistes d'actions, pour contribuer au quotidien à la transition écologique de notre territoire. Nous avons tous, chacune et chacun à son échelle, un rôle à jouer !". The website interface includes a search icon and a user profile icon in the top right corner, and social media sharing icons (Facebook and LinkedIn) in the bottom right corner.

# CHAPITRE 2

## 1.1 LA DISTRIBUTION EN EAU POTABLE

Pour le Service de l'Eau, le produit issu des ventes d'eau est donc intégralement destiné à :

- couvrir les charges de fonctionnement du service (électricité, personnel, remboursement des emprunts, etc.),
- financer la réalisation d'équipements pour la production d'eau potable,
- assurer la protection et l'entretien de ces équipements,
- assurer la préservation des ressources,
- assurer les travaux de construction et réparation des réseaux pour distribuer l'eau potable aux usagers (par exemple : travaux pour éliminer les fuites),
- assurer l'entretien des réseaux, la pose des compteurs, la facturation, l'accueil des abonnés et la réponse à leurs demandes.

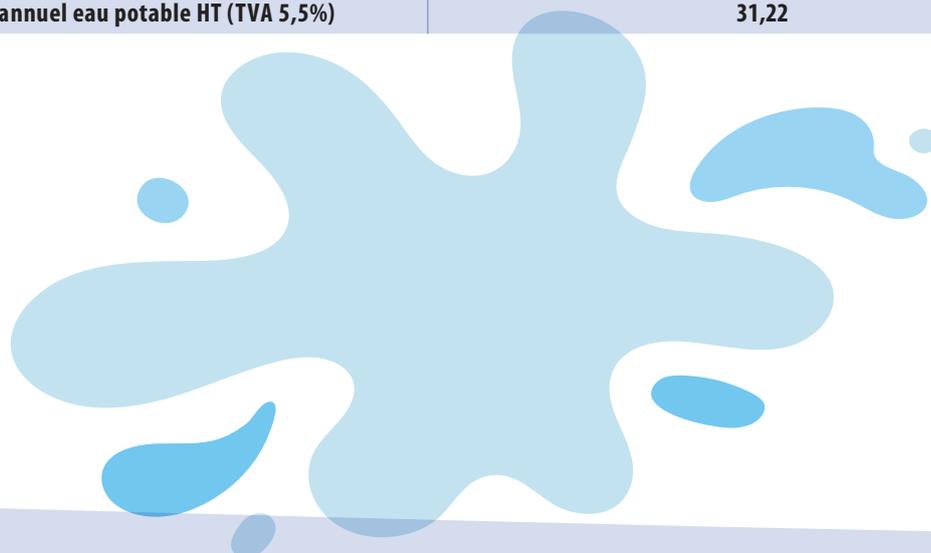
C'est l'application d'un principe législatif en vertu duquel "l'eau paye l'eau" qui signifie que l'ensemble des dépenses du Service de l'Eau doit être financé sur son budget propre, à partir des recettes de ventes d'eau. Le tarif de l'eau est fixé chaque année avec cet objectif, en se basant en particulier sur les ventes d'eau de l'année antérieure, les frais de fonctionnement et les projets d'investissements.

Depuis 2022, les tarifs de vente de l'eau potable sont progressifs avec une première tranche, jusqu'à 200 m<sup>3</sup>, à un tarif bas pour couvrir les besoins élémentaires des familles et une deuxième tranche, au-delà de 200 m<sup>3</sup>, à un tarif plus élevé pour dissuader le gaspi.

Ces tarifs sont accompagnés d'une part fixe correspondant à l'abonnement annuel auprès du Service de l'Eau.

En complément et en partenariat avec la CAF de la Haute-Savoie, une allocation eau est versée chaque année aux foyers dont la facture annuelle d'eau potable excède 3 % des revenus déclarés.

	Jusqu'à 200 m <sup>3</sup>	À partir de 201 m <sup>3</sup>
Eau	1,295	1,70
Redevance de prélèvement	0,05	0,05
Lutte contre la pollution	0,28	0,28
TVA à 5,5 %	0,089	0,11
<b>Total Eau par m<sup>3</sup></b>	<b>1,714</b>	<b>2,14</b>
Assainissement collectif	1,99	1,99
Modernisation des réseaux	0,16	0,16
TVA à 10 %	0,215	0,215
<b>Total eau et assainissement TTC</b>	<b>4,08</b>	<b>4,50</b>
<b>Abonnement annuel eau potable HT (TVA 5,5%)</b>	<b>31,22</b>	



## 1.2 LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Ce produit est destiné à :

- financer la réalisation des travaux de construction des nouveaux réseaux d'égouts ainsi que leur entretien,
- assurer le fonctionnement et l'entretien des stations d'épuration.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le même tarif s'applique à l'ensemble du périmètre où le SILA exerce la compétence assainissement collectif, quelle que soit la tranche de consommation.

**Tarif du m<sup>3</sup> Assainissement (SILA) 2023**

€ HT	€ TVA 10%	€ TTC
1,99	0,20	2,19

## 2. LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU

Ces redevances sont perçues par le Grand Annecy pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse. Cet organisme aide à financer, à partir des fonds collectés, les investissements des collectivités ainsi que les travaux nécessaires pour protéger la ressource et le milieu naturel.

Par exemple, il aide dans la protection des nappes phréatiques et des captages.

### 2.1 LA REDEVANCE POUR POLLUTION DOMESTIQUE LA REDEVANCE POUR MODERNISATION DES RÉSEAUX DE COLLECTE

La redevance pour pollution domestique est fonction de l'importance de la population et de la pollution produite par cette même population.

La redevance pour modernisation des réseaux de collecte est recouvrée auprès des usagers des réseaux d'assainissement. Elle concerne tous les usagers qui rejettent leurs eaux usées dans le réseau public.

Cette redevance finance sous certaines conditions la construction et l'amélioration des réseaux d'assainissement et permet ainsi de réduire l'impact du rejet des eaux usées sur notre environnement.

La somme des actions individuelles pour réduire la consommation permet d'agir directement sur le montant des redevances.

Les tarifs sont fixés chaque année par l'Agence de l'Eau pour application au 1<sup>er</sup> janvier.

### 2.2 LA REDEVANCE POUR LE PRÉLÈVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU

Elle est fonction du volume d'eau annuel prélevé dans le milieu naturel et de la consommation en estimant le volume non restitué au milieu naturel par rapport au volume prélevé.

Le tarif est fixé par le Grand Annecy en fonction du montant global qui est à reverser à l'Agence de l'Eau.

Elle se divise en trois parties :

- Captage / produit du volume annuel capté,
- Consommation / volume d'eau évaporé,
- Eau potable et solidarité avec les communes rurales / eau vendue.

# CHAPITRE 2

## 3. LE PRIX TOTAL DE L'EAU ET SON ÉVOLUTION

Le prix global de l'eau constaté en France au 1<sup>er</sup> janvier 2022, sur la base d'une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup> est de **4,52 € TTC/m<sup>3</sup>**, soit 2,21 € par m<sup>3</sup> pour l'eau potable et 2,31 € par m<sup>3</sup> pour l'assainissement collectif. Cela représente une facture de 542,40 € TTC par an, soit 45,20 € par mois en moyenne (source SISPEA, [www.eaufrance.fr](http://www.eaufrance.fr)).

Le prix moyen constaté en Haute Savoie en 2022 est de 4,53 € TTC/m<sup>3</sup> (4,34 € TTC en 2020), dont 2,22 € TTC pour la distribution de l'eau potable (49 %), 2,31 € TTC pour le traitement des eaux usées (51 %) (source SISPEA).

Pour le Grand Annecy, au 1<sup>er</sup> janvier 2023 le prix de l'eau est de 4,35 € TTC/m<sup>3</sup> (4,20 € en 2022) dont 1,64 TTC/m<sup>3</sup> pour la distribution de l'eau potable, 2,19 € TTC/m<sup>3</sup> pour le traitement des eaux usées et 0,52 € TTC/m<sup>3</sup> pour les redevances, pour la consommation de référence fixée par l'INSEE soit 120 m<sup>3</sup> par an pour un foyer standard occupant un logement équipé d'un compteur de diamètre 15.

La facture de référence pour 120 m<sup>3</sup> est établie sur la base du tarif adopté par le Grand Annecy le 15 décembre 2022 soit celui de 1,295 € HT pour une consommation inférieure à 200 m<sup>3</sup>, auquel s'ajoute un abonnement (part fixe) d'un montant de 31,22 € HT.

Pour une consommation annuelle INSEE de 120 m <sup>3</sup>	2023	€ TTC
Abonnement (part fixe)	TVA 5,5%	32,94
Distribution de l'eau potable	TVA 5,5%	163,95
Collecte et Traitement des eaux usées	TVA 10%	262,68
Redevances Agence de l'Eau		
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	TVA 5,5%	6,33
Redevance pour pollution domestique	TVA 5,5%	35,45
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	TVA 10%	21,12
<b>TOTAL FACTURE</b>		<b>522,47</b>
Prix du m <sup>3</sup> d'eau		<b>4,35</b>

## 4. LA SYNTHÈSE 2023

Nombre d'abonnés	Nombre de factures	Nombre de factures d'arrêt de compte	Nombre de mètres cube facturés
119 647	227 315	8 351	11 245 396

## 5. LE TAUX D'IMPAYÉS DES FACTURES D'EAU AU 31/12/2023

*Pour les factures eau et assainissement*

Total facturé € TTC hors abonnés mensualisés (eau et assainissement)	Reste à recouvrer € TTC hors abonnés mensualisés (au 31 mai 2024)	%
40 367 304	2 976 374	7,37

**Remarque :** le taux d'impayés tient compte du taux de recouvrement à la date de publication de ce rapport. Il peut s'échelonner sur plusieurs mois pour certains titres.



Credit photo : Grand Anancy.

## Les indicateurs techniques

## LE POINT SUR LES TRAVAUX RÉALISÉS DANS LE CADRE DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (SDAEP)

### MENTHON-SAINT-BERNARD :

Interconnexion réservoir de Chevennes (2 600 ml x Ø300) - Montant de l'opération : 1 830 000 € H.T.



### VIUZ-LA-CHIESAZ :

Renforcement du réseau de Lacrevez (350 ml x Ø150) et de la conduite du Nant de l'Adieu (840 ml x Ø200) - Montant de l'opération : 525 000 € H.T.



### GRUFFY :

Renforcement de la conduite du Nant de l'Adieu, Le Buisson (170 ml x Ø200) - Montant de l'opération : 380 000 € H.T.



### LA CHAPELLE-SAINT-AURICE :

Conduite du réservoir des Pradons (1 600 ml x Ø150) - Montant de l'opération : 820 000 € H.T.



## 1. LE NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS

	<b>Total INSEE, population totale (recensement 2020, mise à jour décembre 2023)</b>
ALBY-SUR-CHÉРАН	2 723
ALLÈVES	415
COMMUNE NOUVELLE D'ANNECY	134 738
ARGONAY	3 879
BLUFFY	399
CHAINAZ-LES-FRASSES	760
CHAPEIRY	982
LA CHAPELLE-SAINT-AURICE	117
CHARVONNEX	1 554
CHAVANOD	3 034
CUSY	1 901
DUINGT	1 069
ENTREVERNES	209
ÉPAGNY METZ-TESSY	8 664
FILLIÈRE	9 795
GROISY	4 158
GRUFFY	1 566
HÉRY-SUR-ALBY	999
LESCHAUX	291
MENTHON-SAINT-BERNARD	1 955
MONTAGNY-LES-LANCHES	814
MURES	919
NÂVES-PARMELAN	1 025
POISY	9 125
QUINTAL	1 298
SAINT-EUSTACHE	505
SAINT-FÉLIX	2 477
SAINT-JORIOZ	6 500
SAINT-SYLVESTRE	610
SEVRIER	4 340
TALLOIRES-MONTMIN	1 993
VEYRIER-DU-LAC	2 370
VILLAZ	3 604
VIUZ-LA-CHIÉSAZ	1 337
<b>TOTAL</b>	<b>216 125</b>

## 2. LA DISTRIBUTION, LE COMPTAGE ET LA PRODUCTION

### 2.1 LE MODE DE DISTRIBUTION DE L'EAU

La distribution de l'eau s'effectue suivant le mode gravitaire par mise en charge des réservoirs attachés à chaque niveau de distribution. Les réseaux sont du type fortement maillé et interconnecté. Les canalisations constituant les réseaux de distribution sont construites essentiellement à l'aide de tuyaux en fonte et de polyéthylène et les branchements domiciliaires établis à l'aide de tubes en polyéthylène.

### 2.2 LE COMPTAGE DE L'EAU DISTRIBUÉE

La mesure des volumes d'eau mis en distribution s'effectue en continu à l'aide de dispositifs appropriés placés en sortie de réservoir. La facturation des quantités d'eau vendues aux usagers provient de l'exploitation des indications fournies par les compteurs divisionnaires placés dans chaque logement. Les appareils utilisés sont de la **classe C**. L'ensemble des points de soutirage d'eau potable à partir des réseaux est muni de compteurs à l'exclusion des poteaux incendie.

Sous l'effet du vieillissement, les performances métrologiques des compteurs se dégradent et les volumes réellement consommés par les usagers sont progressivement minimisés.

Pour lutter contre ce phénomène, il est procédé à un renouvellement régulier des appareils de comptage.

Nombre de compteurs actifs :  
**126 111**

Nouvelles concessions :  
**1 678**

**4 111 compteurs**  
ont été remplacés.

### 2.3 LE RENDEMENT DU RÉSEAU

Le rendement net 2023 est de 83,50 %.

### 2.4 EAU DU LAC D'ANNECY - LE FONCTIONNEMENT DE LA PRINCIPALE UNITÉ DE PRODUCTION

La principale unité de production d'eau potable du Grand Annecy est constituée des équipements en place au bord du lac d'Annecy (usine de la Puya et usine de la Tour : exhaure et prétraitement) et boulevard de la Corniche à Annecy (unité de séparation membranaire des Espagnoux).

En considérant le principal paramètre descriptif du fonctionnement et des performances du système à savoir la turbidité de l'eau, on constate que, quel que soit le niveau de charge de l'eau brute en matière organique principalement, il a été obtenu en 2017 un abattement très largement suffisant sur ce paramètre qui ne dépasse jamais la valeur de 0,3 NFU assignée comme performance par construction aux installations. Cela permet le respect des exigences sanitaires que sont :

- La limite de qualité de 1 NFU,
- La référence de qualité de 0,5 NFU.

Il est à noter que la principale source de modification des caractéristiques des eaux du lac d'Annecy avant traitement est le peuplement planctonique de la colonne d'eau dont la composition et l'importance fluctuent sur le cycle annuel.

## 3. LES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2023 ET ENVISAGÉS EN 2024

### 3.1 LES TRAVAUX RÉALISÉS - RÉSEAU

Le montant total des travaux d'investissement effectués sur le réseau, pour son extension et son renouvellement, a été de 8 612 354 € HT dont 3 255 392 € HT pour le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP).

#### BILAN DU PROGRAMME DE TRAVAUX 2023 SUR LE RÉSEAU

Communes ou Communes déléguées (*)	Intitulé des opérations	Type d'opération	Conduite		Branchements renouvelés		
			Posée en ml	Abandonnée en ml	Nombre	Linéaires en ml	Plomb
ANNECY	4 AVENUE DE NOVEL	RENOUVELLEMENT	50	50	3	25	0
ANNECY (SEYNOD*)	AVENUE HENRI ZANAROLI	RENOUVELLEMENT	541	680	14	190	0
ANNECY (PRINGY*)	CHAMBRE DE RÉDUCTION ROUTE DE PROMÉRY	RENOUVELLEMENT	12	10	0	0	0
ANNECY (ANNECY-LE-VIEUX*)	RUE DES CHALETS	RENOUVELLEMENT	110	110	7	82	0
ANNECY (ANNECY-LE-VIEUX*)	RUE DU PRINTEMPS Tr1	RENOUVELLEMENT	307	300	9	54	0
ANNECY	RUE PAUL CABAUD	RENOUVELLEMENT	46	43	3	35	0
ANNECY (ANNECY-LE-VIEUX*)	RUE DU PRINTEMPS Tr2	RENOUVELLEMENT	101	100	2	20	0
CHAINAZ-LES-FRASSES	CHEMIN DES JOURDILS	RENOUVELLEMENT	80	0	0	0	0
CHAVANOD	ROUTE DU BOUCHET	RENOUVELLEMENT	238	325	4	33	0
CHAVANOD	ZAC CRET D'ESTY Tr8	RENOUVELLEMENT	85	80	0	0	0
FILLIÈRE (THORENS-GLIÈRES*)	CHEMIN DES MEURISES	RENOUVELLEMENT	116	149	7	107	0
FILLIÈRE (SAINT-MARTIN BELLEVUE*)	ROUTE DE L'ÉGLISE	RENOUVELLEMENT	130	103	2	10	0
FILLIÈRE (THORENS-GLIÈRES*)	ROUTE DES LAFFINS	RENOUVELLEMENT	308	333	5	90	0
GRUFFY	MONTÉE DU NOIRET	RENOUVELLEMENT	445	445	34	355	0
GRUFFY	RENFORCEMENT CONDUITE NANT DE L'ADIEU AU HAMEAU DU BUISSON (par anticipation - coordination CD74)	RENOUVELLEMENT	400	0	0	0	0
GRUFFY	EXTENSION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION AU HAMEAU DU BUISSON (par anticipation - coordination CD74)	EXTENSION	225	20	0	0	0
LA CHAPELLE-SAINT-MAURICE	SÉCURISATION RÉSERVOIR DES PRADONS CHEMIN DE LA CUDRAZ	RENOUVELLEMENT	1776	1080	5	25	1
LESCHAUX	INTERCONNEXION LESCHAUX/LA CHAPELLE-SAINT-MAURICE ROUTE DE LA CHAPELLE	RENOUVELLEMENT	1800	605	19	545	0
MENTHON-SAINT-BERNARD	INTERCONNEXION VEYRIER/MENTHON-SAINT-BERNARD - CHEMIN DE L'ARÊTE	EXTENSION	838	15	0	0	0
SAINT-EUSTACHE	CHEMIN DES MOUILLERS	RENOUVELLEMENT	393	302	10	30	0
SAINT-JORIOZ	ROUTE DE SALES	RENOUVELLEMENT	763	926	21	123	0
SAINT-JORIOZ	ROUTE DES BELHARDES	RENOUVELLEMENT	510	380	28	191	0
SEVRIER	CHEMIN DES GROTTES	RENOUVELLEMENT	220	320	2	240	0
TALLOIRES-MONTMIN	ROUTE DU COL DE LA FORCLAZ	RENOUVELLEMENT	83	25	7	74	0
VEYRIER-DU-LAC	INTERCONNEXION VEYRIER/MENTHON-SAINT-BERNARD - ROUTE DE LA CORNICHE	EXTENSION	1600	0	21	154	0
VIUZ-LA-CHIESAZ	SÉCURISATION DU HAMEAU DE LACREVAZ - INTERCONNEXION AVEC SEYNOD (RÉSEAU PIEU)	EXTENSION	290	525	2	30	0
VIUZ-LA-CHIÈSAZ	RENOUVELLEMENT RÉSEAU DISTRIBUTION HAMEAU DE LACREVAZ	RENOUVELLEMENT	402	402	14	162	0
VIUZ-LA-CHIÈSAZ	RENFORCEMENT CONDUITE NANT DE L'ADIEU - TRANCHE 3 - ROUTE DES BAUGES	RENOUVELLEMENT	1100	1100	0	0	0
VIUZ-LA-CHIÈSAZ	RENOUVELLEMENT RÉSEAU DISTRIBUTION ROUTE DES BAUGES	RENOUVELLEMENT	1260	1367	30	544	0
VIUZ-LA-CHIÈSAZ	ROUTE DE CHEZ MERMET	RENOUVELLEMENT	285	430	20	421	0
VIUZ-LA-CHIESAZ	SECTEUR LANFIANA	EXTENSION	601	76	9	56	0
<b>TOTAL</b>			<b>15 115</b>	<b>10 301</b>	<b>278</b>	<b>3 596</b>	<b>1</b>

EXTENSION 3 554  
RENOUVELLEMENT 11 561

# CHAPITRE 3

## Linéaire de réseau, nombre de branchements et appareils de fontainerie entretenus par le Service de l'Eau INVENTAIRE DU RÉSEAU D'EAU AU 31/12/2023

### Territoire Grand Annecy

Communes ou Communes déléguées(*)	Linéaire canalisations de desserte en ml (1)	Nombre de branchements (hors hydrants)	Linéaire de branchements en ml (hors hydrants) (2)	Nombre de poteaux d'incendie	Nombre de bornes puisages	Nombre de vidanges	Nombre de ventouses	Nombre de réducteurs de pression	Nombre de vannes de secteur	Linéaire Total (1+2)
ALBY-SUR-CHÉLAN	36 066	879	15 447	94	-	89	82	13	342	51 513
ALLÈVES	8 113	179	3 285	28	1	19	9	2	62	11 398
ANNECY*	132 946	4 097	55 788	369	238	111	71	11	1 456	188 734
ANNECY-LE-VIEUX*	104 222	3 275	57 228	242	41	98	41	11	925	161 450
ARGONAY	33 625	831	16 807	81	10	82	31	8	353	50 432
AVIERNOZ*	22 884	324	9 176	32	-	45	30	11	80	32 060
BLUFFY	8 755	197	2 987	25	-	7	9	6	55	11 742
CHAINAZ-LES-FRASSES	15 695	264	7 728	28	-	30	25	6	118	23 423
LA CHAPELLE-SAINT-AURICE	4 090	47	1 096	11	-	9	6	1	25	5 186
CHAPEIRY	15 792	312	6 386	40	-	19	30	7	97	22 178
CHARVONNEX	15 526	412	10 026	38	-	41	27	5	107	25 552
CHAVANOD	42 897	1 027	17 611	120	6	63	63	4	347	60 508
CRAN-GEVRIER*	48 744	1 694	26 673	167	52	49	22	2	480	75 417
CUSY	31 098	773	11 375	81	-	42	35	2	164	42 473
DUINGT	15 654	408	7 620	35	1	25	13	1	111	23 274
ENTREVERNES	3 974	113	1 390	14	-	8	4	-	35	5 364
ÉPAGNY*	44 336	1 215	21 402	119	10	89	59	3	422	65 738
ÉVIRES*	44 419	573	15 546	48	1	101	67	10	158	59 965
GROISY	60 024	1 075	27 915	97	-	110	99	24	294	87 939
GRUFFY	20 194	537	14 873	66	-	43	21	8	182	35 067
HÉRY-SUR-ALBY	20 065	363	8 265	42	-	26	22	6	150	28 330
LESCHAUX	11 282	173	4 223	18	-	19	12	2	47	15 505
MENTHON-SAINT-BERNARD	24 266	855	14 501	70	-	46	47	6	202	38 767
METZ-TESSY*	32 765	857	16 389	81	3	53	30	2	340	49 154
MEYTHET*	30 807	1 009	15 579	95	11	43	17	-	325	46 386
MONTAGNY-LES-LANCHES	12 183	290	6 051	35	-	20	17	5	86	18 234
MONTMIN*	11 557	206	3 567	29	-	24	23	8	104	15 124
MURES	12 539	344	7 068	39	-	24	24	2	104	19 607
NAVES-PARMELAN	11 238	385	7 942	26	-	14	16	7	95	19 180
LES OLLIÈRES*	17 390	305	14 498	25	-	40	26	12	74	31 888
POISY	56 203	1 879	36 649	167	4	100	62	4	541	92 852
PRINGY*	45 747	1 286	24 644	117	7	90	51	6	392	70 391
QUINTAL	14 891	415	7 936	37	-	30	21	3	144	22 827
SAINT-EUSTACHE	10 642	233	6 713	30	-	13	9	2	73	17 355
SAINT-FÉLIX	28 424	787	17 748	93	2	60	53	3	251	46 172
SAINT-JORIOZ	73 563	2 187	44 216	203	-	80	54	11	580	117 779
SAINT-MARTIN-BELLEVUE*	32 983	983	22 002	74	-	114	70	11	212	54 985
SAINT-SYLVESTRE	13 457	266	5 666	27	-	28	29	10	92	19 123
SEVRIER	44 817	1 492	33 730	105	25	41	21	3	330	78 547
SEYNOD*	118 131	3 701	60 885	300	13	247	182	21	1 089	179 016
TALLOIRES*	34 541	914	17 365	112	-	52	29	9	278	51 906
THORENS-GLIÈRES*	64 364	1 017	28 992	89	-	163	115	41	305	93 356
VEYRIER-DU-LAC	29 698	1 112	14 812	77	-	42	37	11	246	44 510
VILLAZ	47 609	1 051	15 257	102	6	100	68	11	374	62 866
VIUZ-LA-CHIÉSAZ	25 019	533	12 965	74	-	56	39	11	215	37 984
<b>TOTAL</b>	<b>1 533 235</b>	<b>40 875</b>	<b>778 022</b>	<b>3 802</b>	<b>431</b>	<b>2 605</b>	<b>1 818</b>	<b>342</b>	<b>12 462</b>	<b>2 311 257</b>

## CALCUL DU TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU

	Unité	Réf. RPQS	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire total de réseau de desserte	km	VP077	1 533	1 533	1 538	1 545	1 536
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	points	P103.2B	-	-	-	-	108
Linéaire de réseaux posés	km	-	11,14	6,64	19,32	15,77	15,12
Dont linéaire de réseaux renouvelés	km	-	11,05	3,55	12,82	11,86	11,56
Taux annuel de renouvellement du réseau	%	-	0,72	0,23	0,83	0,77	0,75
Taux moyen de renouvellement du réseau	%	P107.2	0,91	0,74	0,76	0,71	0,66

## Linéaire de réseau, nombre de branchements et appareils de fontainerie entretenus par le Service de l'Eau INVENTAIRE DU RÉSEAU D'EAU AU 31/12/2023

### Territoire hors Grand Annecy

Communes	Linéaire canalisa-tions de desserte en ml (1)	Nombre de branchements (hors hydrants)	Lineaire de branchements en ml (hors hydrants) (2)	Nombre de poteaux d'incendie	Nombre de bornes puisages	Nombre de vidanges	Nombre de ventouses	Nombre de réducteurs de pression	Nombre de vannes de secteur	Lineaire Total (1+2)
ALEX	620	-	-	-	-	1	1	-	1	620
MARCELLAZ-ALBANAIS	3 849	-	-	-	-	4	1	-	32	3 849
MARIGNY-SAINT-MARCEL	2 297	2	27	1	-	3	2	1	-	2 324
PETIT-BORNAND-LES-GLIÈRES	8 297	15	267	4	-	17	20	1	16	8 564
SILLINGY	298	-	-	-	-	-	-	-	5	298
VILLY-LE-PELLOUX	2 206	-	-	-	-	1	2	-	12	2 206
<b>TOTAL</b>	<b>17 567</b>	<b>17</b>	<b>294</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>2</b>	<b>66</b>	<b>17 861</b>

## INVENTAIRE DU RÉSEAU D'EAU AU 31/12/2023

### TOTAL GÉNÉRAL

Communes	Linéaire canalisa-tions de desserte en ml (1)	Nombre de branchements (hors hydrants)	Lineaire de branchements en ml (hors hydrants) (2)	Nombre de poteaux d'incendie	Nombre de bornes puisages	Nombre de vidanges	Nombre de ventouses	Nombre de réducteurs de pression	Nombre de vannes de secteur	Lineaire Total (1+2)
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 550 802</b>	<b>40 892</b>	<b>778 316</b>	<b>3 807</b>	<b>431</b>	<b>2 631</b>	<b>1 844</b>	<b>344</b>	<b>12 528</b>	<b>2 329 118</b>

## INVENTAIRE DU RÉSEAU D'EAU AVEC COMMUNE DE LATHUILE AU 31/12/2023

### TOTAL GÉNÉRAL

Communes	Linéaire canalisa-tions de desserte en ml (1)	Nombre de branchements (hors hydrants)	Lineaire de branchements en ml (hors hydrants) (2)	Nombre de poteaux d'incendie	Nombre de bornes puisages	Nombre de vidanges	Nombre de ventouses	Nombre de réducteurs de pression	Nombre de vannes de secteur	Lineaire Total (1+2)
LATHUILE	15 579	487	12 886	51	-	19	17	2	105	28 465
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 566 381</b>	<b>41 379</b>	<b>791 202</b>	<b>3 858</b>	<b>431</b>	<b>2 650</b>	<b>1 861</b>	<b>346</b>	<b>12 633</b>	<b>2 357 583</b>

# CHAPITRE 3

## RÉCAPITULATIF DES BRANCHEMENTS RÉALISÉS EN 2023

Communes	Nombres de branchements	%	Nombre de poteaux incendie	Nombres de branchements supprimés
ALBY-SUR-CHÉРАН	9	-	2	-
ALLÈVES	0	-	-	-
COMMUNE NOUVELLE D'ANNECY	67	-	1	34
ARGONAY	10	-	-	4
BLUFFY	2	-	-	-
CHAINAZ-LES-FRASSES	6	-	-	-
CHAPEIRY	4	-	-	1
CHAPELLE-SAINT-AURICE (LA)	0	-	-	-
CHARVONNEX	8	-	2	-
CHAVANOD	14	-	-	-
CUSY	8	-	-	-
DUINGT	10	-	-	2
ENTREVERNES	0	-	-	-
ÉPAGNY METZ-TESSY	10	-	-	2
FILLIÈRE	35	-	-	2
GROISY	15	-	-	-
GRUFFY	7	-	-	-
HÉRY-SUR-ALBY	0	-	-	-
LESCHAUX	1	-	-	-
MENTHON-SAINT-BERNARD	8	-	-	1
MONTAGNY-LES-LANCHES	0	-	-	-
MURES	2	-	-	-
NAVES-PARMELAN	1	-	-	-
POISY	19	-	6	4
QUINTAL	11	-	-	1
SAINT-EUSTACHE	1	-	-	-
SAINT-FÉLIX	12	-	-	7
SAINT-JORIOZ	20	-	-	2
SAINT-SYLVESTRE	1	-	-	-
SEVRIER	13	-	-	7
TALLOIRES-MONTMIN	7	-	-	4
VEYRIER-DU-LAC	7	-	1	1
VILLAZ	11	-	1	-
VIUZ-LA-CHIÉSAZ	15	-	-	5
<b>TOTAL</b>	<b>334</b>	<b>0 %</b>	<b>13</b>	<b>77</b>

## RÉCAPITULATIF DES RÉFECTIONS DE BRANCHEMENTS RÉALISÉES EN 2023 Hors réfections réalisées dans le cadre de renouvellement de conduites

Communes	Nombre de réfection de branchements	Dont branchement plomb
ALBY-SUR-CHÉРАН	-	-
ALLÈVES	-	-
COMMUNE NOUVELLE D'ANNECY	-	-
ARGONAY	23	10
BLUFFY	-	-
CHAINAZ-LES-FRASSES	-	-
CHAPEIRY	-	-
CHAPELLE-SAINT-AURICE (LA)	-	-
CHARVONNEX	-	-
CHAVANOD	-	-
CUSY	-	-
DUINGT	-	-
ENTREVERNES	-	-
ÉPAGNY METZ-TESSY	-	-
FILLIÈRE	-	-
GROISY	-	-
GRUFFY	-	-
HÉRY-SUR-ALBY	1	-
LESCHAUX	-	-
MENTHON-SAINT-BERNARD	1	-
MONTAGNY-LES-LANCHES	-	-
MURES	-	-
NÂVES-PARMELAN	-	-
POISY	1	-
QUINTAL	-	-
SAINT-EUSTACHE	2	-
SAINT-FÉLIX	-	-
SAINT-JORIOZ	1	-
SAINT-SYLVESTRE	-	-
SEVRIER	-	-
TALLOIRES-MONTMIN	4	3
VEYRIER-DU-LAC	2	1
VILLAZ	-	-
VIUZ-LA-CHIÉSAZ	-	-
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>35</b>	<b>14</b>

# CHAPITRE 3

## RÉCAPITULATIF DES RÉPARATIONS CONSÉCUTIVES À DES FUITES EN 2023

Communes	Nombre de fuites sur branchement	Nombre de fuites sur conduite
ALBY-SUR-CHÉРАН	1	3
ALLÈVES	-	1
COMMUNE NOUVELLE D'ANNECY	54	40
ARGONAY	1	3
BLUFFY	1	2
CHAINAZ-LES-FRASSES	-	1
CHAPEIRY	-	-
CHAPELLE-SAINT-AURICE (LA)	-	-
CHARVONNEX	-	1
CHAVANOD	1	4
CUSY	4	4
DUINGT	-	1
ENTREVERNES	1	-
ÉPAGNY METZ-TESSY	7	5
FILLIÈRE	12	29
GROISY	6	2
GRUFFY	2	-
HÉRY-SUR-ALBY	3	-
LESCHAUX	2	5
MENTHON-SAINT-BERNARD	5	4
MONTAGNY-LES-LANCHES	-	-
MURES	2	1
NÂVES-PARMELAN	3	1
POISY	6	4
QUINTAL	-	2
SAINT-EUSTACHE	1	6
SAINT-FÉLIX	2	1
SAINT-JORIOZ	4	4
SAINT-SYLVESTRE	1	-
SEVRIER	4	2
TALLOIRES-MONTMIN	4	6
VEYRIER-DU-LAC	5	3
VILLAZ	1	-
VIUZ-LA-CHIESAZ	2	2
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>135</b>	<b>137</b>

## ENTRETIEN DES RÉDUCTEURS DE PRESSION

	Nombre total de réducteurs de pression	Visite Contrôle État des lieux	%	Interventions de maintenance sur l'appareil	Intervention de renouvellement
<b>TOTAL</b>	<b>344</b>	<b>44</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## PRÉLOCALISATEURS DE FUITES INVENTAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2023

Communes ou Communes déléguées (*)	Secteurs	Kilomètres "couverts"	Nombre de prélocalisateurs
LATHUILE	LA BALME	12	58
ANNECY	BEL2	45	223
SEYNOD*	JEANNE3	20	83
MEYTHET*	BEL3	30	144
CHAVANOD	CRÊT D'EAU	12	59
SAINT-JORIOZ	RIVAZ	22	98
POISY	MARNY	15	67
PRINGY	BARIOZ	10	42
VEYRIER	CHEVENNE	31	185
GRUFFY	PETIT NANT	10	74
GROISY	BOISY	15	75
	<b>TOTAL</b>	<b>222</b>	<b>1 108</b>

## ESSAIS DÉBITS / PRESSION DES PI RÉALISÉS EN 2023

	Nombres d'essais
Essais à réaliser	1 883
Essais effectivement réalisés	1 883 dont 1 857 débits/pression

## RÉCAPITULATIF DE L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'URBANISME AU TITRE DE L'EAU POTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2023

	Nombres de demandes
Permis d'aménager	25
Permis de construire	686
Permis de construire modificatifs	73
Permis de démolir	9
Déclarations préalables	578
Certificats d'urbanisme	160
	<b>TOTAL</b>
	<b>1531</b>

# CHAPITRE 3

## 3.2 LES TRAVAUX ENVISAGÉS EN 2024 - RÉSEAU

### PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX SUR LE RÉSEAU 2024

Communes ou Communes déléguées (*)	Intitulé des opérations	Type d'opération	Descriptif			
			Diamètre en mm	Linéaire total	Matériau	Nombre de branchements
ALBY-SUR-CHÉРАН	LA PLACE DE LA POSTE	DÉVOIEMENT	150	140	Fonte	2
ALLÈVES	ROUTE DE LA GODETTE	RENOUVELLEMENT	100	180	Fonte	11
ANNECY	RUE DES MARQUISATS	RENOUVELLEMENT	200	880	Fonte	15
ANNECY	RUE DE CHARMOISY	RENOUVELLEMENT	40-63	155	Pehd	7
ANNECY (Annecy-le-Vieux*)	CHEMIN DES CHAPELAINES ROUTE DE THÔNES	RENOUVELLEMENT	40-63	150	Pehd	5
ANNECY (Meythet*)	REFOULEMENT STATION PRINCIPALE	RENOUVELLEMENT	400	400	Fonte	-
ANNECY (Seynod*)	VOIE NOUVELLE BRANCHY	DÉVIATION	125-150 200-350	311	Pehd-Fonte	-
ANNECY (Seynod*)	RUE DE L'ORME	RENOUVELLEMENT	200	370	Fonte	3
CHAPEIRY	MONTÉE DES TEPPEES VERTES	RENOUVELLEMENT	125	135	Pehd	4
CHAVANOD	IMPASSE CRÊT D'ESTY	RENOUVELLEMENT RENFORCEMENT	100	346	Fonte	2
ENTREVERNES	INTERCONNEXION AVEC LE RÉSEAU DE DUINGT	INTERCONNEXION	110	1 300	Pehd	-
ÉPAGNY - METZ-TESSY	RUE DU BON TEMPS	RENOUVELLEMENT	75-415	215	Pehd	34
FILLIÈRE (Aviernoz*)	ROUTE DU VUAZ	RENOUVELLEMENT RENFORCEMENT	125-200	940	Pe-Fonte	37
FILLIÈRE (Les Ollières*)	ROUTE DU CLOZET	RENOUVELLEMENT RENFORCEMENT	125	1 380	Pehd	17
FILLIÈRE (Thorens-les-Glières*)	ROUTE DE MONTPITON	RENOUVELLEMENT	150	650	Fonte	-
FILLIÈRE (Thorens-les-Glières*)	CHEMIN DES ÉRANIES	RENOUVELLEMENT RENFORCEMENT	125-90	700	Pehd	14
FILLIÈRE (Thorens-les-Glières*)	CHEMIN DU CRÔT	RENOUVELLEMENT RENFORCEMENT	125-63	470	Pehd	12
GROISY	ROUTE DE CHEZ DIOSAZ	DÉVIATION	215-70-80	365	Pehd	4
GROISY	ROUTE DE LECY	MODIFICATION DE RÉSEAU	40	200	Pehd	13
LESCHAUX	LE LONG DE LA RD912 AU COL DE LESCHAUX	RENOUVELLEMENT RENFORCEMENT	100	110	Fonte	3
SAINT-JORIOZ	ROUTE DE LA TUILERIE	RENOUVELLEMENT RENFORCEMENT	125	550	Pehd	37
SAINT-JORIOZ	CRÉATION PASSAGE CYCLABLE SOUTERRAIN	DÉVOIEMENT	200	50	Fonte	-
SAINT-JORIOZ	IMPASSE DU BULOZ	RENOUVELLEMENT	63	140	Pehd	7
TALLOIRES - MONTMIN	LA PERRIÈRE	RENOUVELLEMENT RENFORCEMENT	125	253	Pehd	16
TALLOIRES - MONTMIN	PONT DE LA PERRIÈRE	RENOUVELLEMENT	100	40	Pehd	-
TALLOIRES-MONTMIN	CHEMIN DE LA PIRRAZ	RENOUVELLEMENT RENFORCEMENT	63-100	240	Pehd-Fonte	5
TALLOIRES-MONTMIN	CHEMIN DES MOINES	RENOUVELLEMENT	40-90	460	Pehd	13
VIUZ-LA-CHIESAZ	ROUTE D'ANNECY	RENOUVELLEMENT RENFORCEMENT	100	190	Fonte	6

## 3.3 LES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2023 - PRODUCTION

### *Système Lac Primaire*

- Annecy - Réservoir de Trésum : Renouvellement conduite de distribution "Tour de la Reine"

### *Système Fillière*

- Réhabilitation stations / chambre de vannes : Saint-Martin-Bellevue : Bois Bocard - Remplacement de l'appareil hydraulique de régulation
- Mise en conformité des accès Pont de Pierre / Cacaloup

### *Système Fier*

- Réhabilitation stations de pompage / chambre de vannes : Villaz : Réhabilitation chambre de vannes et traitement UV : DISONCHE

### *Système Rive gauche*

- Saint-Eustache : Réservoir de Bettaz - Mise en place d'un périmètre de protection
- Entrevernes : Fauges : Raccordement électrique et mise en place d'un traitement UV

### *Système Tournette*

- Talloires - Montmin :
  - Réhabilitation de l'alimentation du secteur Pré-Vérel
  - Réhabilitation du réseau de télégestion "Montmin"
  - Réhabilitation de l'armoire électrique du réservoir de Talloires

### *Système Alby*

- Gruffy : Remplacement du ballon anti-bélier de Pareuse
- Héry-sur-Alby : Remplacement du ballon anti-bélier de Voitraz
- Viuz-la-Chiesaz : Réhabilitation de l'armoire électrique du réservoir de Vilette
- Mûres : Sécurisation de l'accès cuve de Champlénot

## 3.4 LES TRAVAUX PROJÉTÉS EN 2024 - PRODUCTION

### *Système Lac Primaire*

- Annecy-le-Vieux : Réservoir de Chanteloup - Rénovation du périmètre de protection
- Annecy : Déploiement d'un réseau de télétransmission Sofrel sur tous les sites du Primaire

### *Système Fillière*

- Fillière :
  - Réhabilitation chambre de vannes, du traitement et de l'armoire électrique de Local Col
  - Réhabilitation chambre de vannes, du traitement et de l'armoire électrique de Montpiton
  - Acquisition d'un groupe électrogène pour le réservoir de Nantizel

### *Système Rive Gauche*

- Saint-Jorioz : Sécurisation des pompes de Roselière
- Entrevernes :
  - Création d'une station de pompage au réservoir les Maisons
  - Création d'une interconnexion entre Duingt et Entrevernes

### *Système Îles*

- Épagny - Metz-Tessy : Préparation du forage n°2 du Bois des Îles en vue de l'installation d'un pilote de filtration de PFAS

### *Système Tournette*

- Talloires - Montmin : Création d'une station de traitement par ultrafiltration

### *Réseau de Supervision*

- Création d'un réseau de supervision "cybersécurisé"
- Remplacement des protections réseau des sites "maîtres"

### *Sécurité*

- Acquisition d'un groupe électrogène de 45 KVA

### *Site de La Puya*

- Immeuble de logements de La Puya : Rénovation des appartements d'astreinte

## 4. LA QUALITÉ DE L'EAU

### 4.1 BILAN DE L'ACTIVITÉ DU LABORATOIRE

L'activité du laboratoire d'analyses de l'eau permet, d'une façon générale, de contrôler en interne le bon fonctionnement des installations de production et de distribution, en plus du contrôle réglementaire établi par les services de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

#### *Suivi biologique et chimique*

En 2023, **4 600** analyses ont été réalisées comprenant les analyses microbiologiques de recherche et de dénombrement de germes revivifiables à 22°C et 37°C, de coliformes totaux et thermotolérants, d'Eschérichia coli, de bactéries sulfito-réductrices et de spores de bactéries sulfito-réductrices ainsi que les analyses chimiques comprenant les dosages de chlore libre et total, de turbidité, de pH, d'absorbance UV, de température, de dureté, de conductivité, de matières en suspension et de demande chimique en oxygène.

Les prélèvements sont réalisés périodiquement au niveau des ressources exploitées par le Service de l'Eau, des stations de traitement, en sortie des réservoirs et en différents points du réseau de distribution. Cela représente une centaine de points de prélèvements surveillés régulièrement.

L'autocontrôle donne pour **99 %** des résultats conformes en production et en distribution (sur 2 870 analyses) pour les paramètres microbiologiques ; le contrôle officiel de l'ARS donne **99,2 %** des résultats conformes pour les paramètres microbiologiques et **100 %** de conformité pour les paramètres physico-chimiques.

#### *Désinfection des colonnes montantes*

Avant la livraison d'un bâtiment neuf, le Service de l'Eau, dans le cadre de sa mission de contrôle de la bonne réalisation des branchements particuliers, assure la désinfection des colonnes montantes avec une vérification de la qualité des eaux avant que les logements ne soient occupés ; ainsi **65** opérations de désinfection ont été réalisées par les agents du laboratoire en collaboration avec les plombiers du département "compteur".

#### *Désinfection des réseaux neufs*

Les réseaux neufs (canalisations et branchements) réalisés par le Service de l'Eau sont nettoyés, rincés et désinfectés avant toute mise en service.

En 2023, **62** procédures de désinfection des réseaux ont été menées en collaboration avec les agents du département "réseau" et suivies qualitativement au laboratoire.

#### *Contrôle des désinfections et des lavages des réservoirs*

La désinfection, le lavage et le rinçage des réservoirs réalisés par les agents du département "production" sont contrôlés par le laboratoire. Plusieurs contrôles bactériologiques de surface sont effectués ainsi que des analyses microbiologiques de l'eau mise en distribution après intervention.

#### *Enquêtes concernant la qualité de l'eau*

**18** enquêtes chez des abonnés concernant la qualité de l'eau pour motifs variés (eau trouble, mauvais goût, .....) ont été traitées par un prélèvement et une analyse d'eau et ont fait l'objet d'un courrier de réponse.

## 4.2 LA SYNTHÈSE ANUELLE ET LES INDICATEURS DE L'ARS

Le récapitulatif des analyses effectuées en 2023 est disponible sur le site internet du Grand Annecy :

**[www.grandannecy.fr](http://www.grandannecy.fr) - Eau Potable**

Rapport complet en scannant le QR Code ci-dessous



Les analyses effectuées dans le cadre du contrôle sanitaire, représentatives de la qualité de l'eau distribuée, sont consultables quasiment en temps réel sur le site du Ministère de la Santé :

**[sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau](https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau)**



## INDICATEURS POUR LE RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

### 2023

## GRAND ANNECY

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

	Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
<b>Total</b>	735	6	738	0
<b>Taux de conformité</b>		99,20 %		100,00 %

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Nom du captage	Débit (m3/j)	Travaux réalisés (Oui/Non)	Avis géologue Date	D.U.P. Date	Indice
ALBY-L'EGLISE	50	O	16/02/1996	23/08/2000	80%
ALBY-LES GRANGES D'HERY	60	O	16/02/1996	23/08/2000	80%
ALBY-TOUVIERE CAPTAGE	90	O	16/02/1996	23/08/2000	80%
ALBY - TOUVIERE POMPAGE	300	O	16/02/1996	23/08/2000	80%
ALLÈVES-AIGUEBELETTE NORD	20	O	16/10/2002	30/07/2009	80%
ALLEVES-AIGUEBELETTE SUD	15	O	16/10/2002	30/07/2009	80%
ALLEVES AMONT	25	O	16/10/2002	30/07/2009	80%
ALLEVES AVAL	25	O	16/10/2002	30/07/2009	80%
ANNECY LAC POMPAGE LA PUYA	27600	OO	28/06/2003	08/06/2006	100%
ANNECY LAC POMPAGE LA TOUR	9200	OO	08/07/2016	03/12/2018	100%

# CHAPITRE 3

ARGONAY PUIITS DU FIER	2755	OO	20/07/1989	13/10/1992	100%
CHAINAZ CAP CHEF-LIEU	15	O	15/03/1985	14/11/1991	80%
CHAINAZ-CAP LES FRASSES	30	O	15/03/1985	14/11/1991	80%
CHAINAZ LES FRASSES-CHAMPFLEURI	40	O	10/07/1988	14/11/1991	80%
CHAPELLE ST MAURICE- LA DHUY	30	N	24/03/2011	18/06/2014	60%
CHAPELLE ST MAURICE- LA JOUX	30	O	16/10/1985	03/09/1987	80%
CHAVANOD FORAGE CHEZ GRILLET (STUPEG)	983	O	16/10/1982	27/07/1990	80%
CUSY-GROS	10	O	01/12/1997	29/12/2008	80%
CUSY-LA TUILIERE	200	O	01/12/1997	29/12/2008	80%
CUSY-LES CHAVONNES	15	O	08/05/1990	11/03/1991	80%
CUSY-MOREL	10	O	01/12/1997	29/12/2008	80%
CUSY-TAILLAZ NORD	10	O	01/12/1997	29/12/2008	80%
CUSY-TAILLAZ SUD	10	O	01/12/1997	29/12/2008	80%
ENTREVERNES- GRANGES NEUVES	25	O	12/05/1992	09/08/1994	80%
ENTREVERNES- LES DREUX	5	N	11/07/2007	01/12/2014	60%
FILLIERE - BUNANT	1000	O	21/09/1987	21/12/1994	80%
FILLIERE - LE DOLLAY	850	O	04/03/1984	25/02/1988	80%
FILLIERE - LE MONT	5	N	03/01/2005	17/07/2012	60%
FILLIERE - PONT DE PIERRE	800	O	12/04/1993	21/12/1994	80%
FILLIERE - SOUS DINE	50	O	21/09/1987	21/12/1994	80%
GLIERES - PUVAT (DU LOUP)	60	O	20/10/1992	12/08/2003	80%
GRUFFY-LES PETITS NANTS	150	N	12/11/2015		40%
GRUFFY NANT DE L' ADIEU (LANCHES)	700	O	17/10/1997	03/07/2002	80%
HERY SUR ALBY-LA VOITRAZ	50	O	25/08/1993	31/03/2009	80%
LATHUILE - LA BALME	300	O	02/05/1992	22/10/1996	80%
LESCHAUX- LE PTOU	45	N	24/07/1986	10/01/2005	60%
MONTMIN - FONTANETTE (PRE VEREL)	75	O	04/08/1999	12/11/2012	80%
MURES-BELLAIR	25	O	20/11/1982	07/02/1986	80%

# Les indicateurs techniques

MURES-CHAMP DES GRANGES	25	O	20/11/1982	07/02/1986	80%
MURES- LES MOTTETS	25	O	20/11/1982	07/02/1986	80%
MURES-TULLES	50	O	04/12/1982	07/02/1986	80%
QUINTAL SOUS LE BOIS	178	OO	27/02/1996	26/11/1999	100%
SAINT FELIX-CHAMOSSAT	120	O	12/04/1982	20/09/1984	80%
SAINT FELIX-HERY	35	O	12/04/1982	20/09/1984	80%
SAINT FELIX-LA BECHARDE	80	O	12/04/1982	20/09/1984	80%
SAINT FELIX-LA TOUVIERE	120	O	12/04/1982	20/09/1984	80%
SEMNOZ LE PLATEAU		N			0%
SEMNOZ-LESCHAUX-VILLARD	45	N	24/07/1986	10/01/2005	60%
SEYNOD TROIS FONTAINES	1299	OO	31/12/1976	09/11/1962	100%
ST EUSTACHE- GOLLINET	50	O	26/12/1996	06/06/2007	80%
ST EUSTACHE- LES BETTAZ	30	O	26/12/1996	06/06/2007	80%
ST EUSTACHE- LES FRENES	3	O	26/12/1996	06/06/2007	80%
ST EUSTACHE- LES LAVANCHES	8	O	26/12/1996	06/06/2007	80%
ST JORIOZ ENTREDOZON	17	OO	07/02/1999	06/06/2007	100%
ST JORIOZ POMPAGE AU LAC ROSELIERES	0	OO	05/12/1997	29/12/2008	100%
TALLOIRES - CARRENAUD	60	O	30/09/1992	15/11/2005	80%
TALLOIRES - CUDRY	50	O	30/09/1992	15/11/2005	80%
TALLOIRES - LES FRASSES	9	N	10/05/1993	15/11/2005	60%
TALLOIRES - NANT SALLIER	150	N	30/09/1992	15/11/2005	60%
TALLOIRES - POMPAGE AU LAC	610	N	10/05/1993	15/11/2005	60%
VEYRIER-LA COMBE	7	OO	06/02/1985	20/09/1994	100%
VILLAZ - DISONCHE-NANTISSES	400	O	18/07/1995	12/05/1999	80%
VILLAZ - FORAGE D'ONNEX	500	O	18/07/1995	12/05/1999	80%
VIUZ LA CHIESAZ-ETALLAZ	70	O	28/01/1995	16/03/2004	80%

## INDICATEURS POUR LE RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

### 2023

### GRAND ANNECY

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

	Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques		
	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	
<b>Total</b>	<b>735</b>	<b>6</b>	<b>738</b>	<b>0</b>	
<b>Taux de conformité</b>		<b>99,20 %</b>		<b>100,00 %</b>	
VIUZ LA CHIESAZ-LA VILLETTE	130	0	20/03/1982	17/01/1989	80%
VIUZ LA CHIESAZ-LES CLUS	60	0	11/02/2000	17/01/1989	80%
VIUZ LA CHIESAZ-LES GRANGES	70	0	21/06/1999	16/03/2004	80%
<b>Indice consolidé /UGE (pondéré avec le débit)</b>					<b>96,00 %</b>

**Règles de calcul :** La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0 % Aucune action
- 20 % Études environnementales et hydrogéologique en cours
- 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % Dossier recevable déposé en préfecture
- 60 % Arrêté préfectoral
- 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005
- 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté



# Les indicateurs descriptifs du service

## Les indicateurs de performance

# CHAPITRE 4

Au niveau national et afin de permettre les comparaisons d'une année sur l'autre et entre services similaires, des indicateurs de performance ont été définis. Il s'agit d'indicateurs permettant de suivre les différentes composantes du Service et qui, pris dans leur ensemble, offrent une vision globale de ses performances. Ces indicateurs doivent être renseignés chaque année par l'ensemble des services au sein du rapport annuel sur le prix et la qualité des services, tel que prévu à l'article L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales.

Les indicateurs descriptifs de service et les indicateurs de performances sont définis par l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013.

	Indicateurs descriptifs des services	Moyenne Nationale (SISPEA - données disponibles 2023)	Indicateurs chiffrés		Unité
			2022	2023	
D 101,0	Estimation du nombre d'habitants desservis	24,9 millions d'abonnés eau potable	215 286	216 125	Habitants
D 102,0	Prix TTC du service pour 120 m <sup>3</sup>	2,21	1,91	1,99	€/ m <sup>3</sup>
D 151,0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	-	2	2	Jours ouvrés

	Indicateurs de performance	Moyenne Nationale (SISPEA - données disponibles 2022)	Indicateurs chiffrés		Unité	Tendance
			2022	2023		
p 101,1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire concernant la Microbiologie	98,5	98,6	99,2	%	↗
p 102,1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire concernant les paramètres Physico chimique	98,8	100	100	%	→
p 103,2 B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	103	109	108	-	↘
p 104,3	Rendement du réseau de distribution	81,3	82,1	83,5	%	↗
p 105,3	Indice linéaire des volumes non comptés	3,3	5,6	4,59	m <sup>3</sup> / km / j	↘
p 106,3	Indice linéaire des pertes en réseau	3,7	5	4,52	m <sup>3</sup> / km / j	↘
p 107,2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,65	0,68	0,66	%	↘
p 108,3	Indice de protection de la ressource	77	96	96	%	→
p 109,0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	0,007	0,015	0,021	€/ m <sup>3</sup>	↗
p 151,1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	2,6	2,15	1,1	Pour mille abonnés	↗
p 152,1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	99,3	100	100	%	→
p 153,2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	2,7	7	8,76	Ans	↗
p 154,1	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2	5,19	5,09	%	↘
p 155,1	Taux de réclamations	3,3	1,04	1,1	Pour mille abonnés	↗

# Principaux résultats de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement en 2022



Consommation d'eau de référence  
**120 m<sup>3</sup>**  
par ménage

## Collectivités organisatrices

collectivités  
**13 061**

-12 % depuis 2015

**9 071**

assainissement collectif

**2 034**

assainissement non collectif

**7 899**

eau potable

Loi NOTRe : transfert de ces compétences



70 % des collectivités

## Prix TTC de l'eau par m<sup>3</sup>

eau potable

2,21€

2,31€

assainissement collectif

## Facture totale annuelle

Énergie (logement, carburant)



3 150 €

Eau et assainissement



540 €

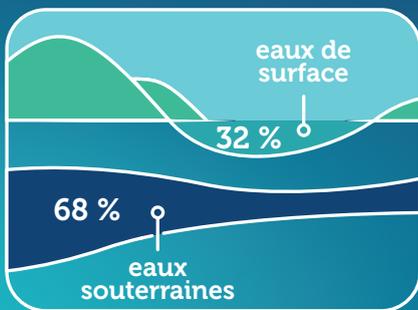
Prix de l'eau et de l'assainissement  
**+1,6 % par an**

2012

Inflation  
**+1,3% par an**

Source : Ademe, 2022

## Origine de l'eau



## Consommation domestique moyenne par habitant



soit 150 litres / jour

## Qualité de l'eau au robinet

98,5 % conformité microbiologique



98,8 % conformité physico-chimique



## Gestion patrimoniale

Réseaux d'eau potable

910 000 km

Réseaux d'assainissement collectif

425 000 km

Renouvelés chaque année

2 100 km

19 % de fuites



soit 1 litre sur 5

1 milliard de m<sup>3</sup> perdus

## CHIFFRES CLÉS

		France (données SISPEA) 	Grand Anancy 
	Prix moyen de l'eau pour 120 m <sup>3</sup> (eau/assainissement)	4,52 € TTC/m <sup>3</sup> (au 1 <sup>er</sup> janvier 2023)	4,35 € TTC/m <sup>3</sup> (au 1 <sup>er</sup> janvier 2023)
	Prix moyen par service pour 120 m <sup>3</sup>	2,21 € TTC/m <sup>3</sup> pour la part eau et 2,31 € TTC/m <sup>3</sup> pour la part assainissement (1 <sup>er</sup> janvier 2023)	1,99 € TTC pour la part eau (incluant la part fixe) et 2,365 € TTC pour la part assainissement (1 <sup>er</sup> janvier 2023)



### RENDEMENT



83,3 %

soit 1l perdu sur 5 produits

  
83,50%

### Origine de l'eau consommée



63 % souterraine



+ de 75 % du lac d'Anancy, donc de surface

### Linéaire de réseau de distribution d'eau potable



910 000 km  
(Estimation 2021)



1 536 km

Facture moyenne annuelle pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> (hors abonnement)



542,40 € TTC/an en 2023



522,47 € TTC/an en 2023



		France 	Grand Anancy 
Nombre d'abonnés	26 millions d'abonnés à un service d'eau potable	119 647 abonnés au 31 décembre 2023	
Consommation moyenne par habitant/ jour	148 L (Donnée 2021)	142,55 L	



Credit photo : Grand Anney.

## Les indicateurs financiers

## 1. LES DÉPENSES ET RECETTES

### CA PAR ARTICLE

CA PAR ARTICLE

Budget	22 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE				0,00 €	8 309 552,46 €
Section	Fonctionnement				0,00 €	4 525 639,30 €
Sens	Code niveau de vote	Niveau de vote	Article Nat. (Code / Libellé)	Mt. Voté CP	Mt Mandaté (Budg)	% ordonnancé
Dépense	011			30 174 264,18 €	23 039 701,96 €	
		Charges à caractère général	605 - Achats d'eau	10 590 450,00 €	9 118 245,40 €	88,19 %
		Charges à caractère général	6061 - Fournitures non stockables (eau, énergie,)	150 600,00 €	132 809,08 €	
		Charges à caractère général	6062 - Produits de traitement	3 379 500,00 €	3 093 506,15 €	91,54 %
		Charges à caractère général	6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	235 800,00 €	131 853,10 €	55,92 %
		Charges à caractère général	6064 - Fournitures administratives	1 065 900,00 €	1 028 406,71 €	96,48 %
		Charges à caractère général	6066 - Carburants	35 000,00 €	16 662,01 €	47,61 %
		Charges à caractère général	6068 - Autres matières et fournitures	123 000,00 €	143 461,61 €	116,64 %
		Charges à caractère général	611 - Sous-traitance générale	30 000,00 €	37 467,84 €	124,89 %
		Charges à caractère général	6132 - Locations immobilières	73 300,00 €	65 269,37 €	89,04 %
		Charges à caractère général	6135 - Locations mobilières	8 000,00 €	4 400,00 €	55,00 %
		Charges à caractère général	6137 - Redevances, droits de passage et servitudes diverses	15 000,00 €	13 696,55 €	91,31 %
		Charges à caractère général	614 - Charges locatives et de copropriété	5 000,00 €	970,72 €	19,41 %
		Charges à caractère général	61521 - Bâtiments publics	24 000,00 €	21 217,34 €	88,41 %
		Charges à caractère général	61523 - Réseaux	335 600,00 €	13 696,55 €	99,00 %
		Charges à caractère général	61551 - Matériel roulant	1 619 500,00 €	1 360 740,09 €	84,02 %
		Charges à caractère général	61558 - Autres biens mobiliers	40 000,00 €	19 801,30 €	49,50 %
		Charges à caractère général	6156 - Maintenance	12 000,00 €	12 641,59 €	105,35 %
		Charges à caractère général	617 - Etudes et recherches	265 500,00 €	187 446,42 €	70,60 %
		Charges à caractère général	618 - Divers	133 000,00 €	48 642,50 €	36,57 %
		Charges à caractère général	6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	89 400,00 €	69 875,04 €	78,16 %
		Charges à caractère général	6226 - Honoraires	1 800,00 €	0,00 €	0,00 %
		Charges à caractère général	6227 - Frais d'actes et de contentieux	208 600,00 €	160 105,98 €	76,75 %
		Charges à caractère général	6236 - Catalogues et imprimés	5 000,00 €	1 479,78 €	29,60 %
		Charges à caractère général	6238 - Divers	40 000,00 €	15 955,00 €	39,89 %
		Charges à caractère général	6241 - Transports sur achats	100 000,00 €	0,00 €	0,00 %
		Charges à caractère général		1 000,00 €	0,00 €	0,00 %

CAPAR ARTICLE

Budget		22 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE		15 244 693,82 €	10 000 000,00 €	
Section	Fonctionnement			0,00 €	0,00 €	
Sens	Code niveau de vote	Niveau de vote	Article Nat. (Code / Libellé)	Mt Voté CP	Mt Mandaté (Budg)	% ordonnancé
Dépense				30 174 264,18 €	23 039 701,96 €	
		Charges à caractère général	6248 - Divers	1 100,00 €	0,00 €	0,00 %
		Charges à caractère général	6251 - Voyages et déplacements	5 940,53 €	5 940,53 €	108,01 %
		Charges à caractère général	6257 - Réceptions	10 000,00 €	2 110,16 €	21,10 %
		Charges à caractère général	6262 - Frais de télécommunications	95 100,00 €	87 063,20 €	91,55 %
		Charges à caractère général	627 - Services bancaires et assimilés	5 000,00 €	18 677,26 €	373,55 %
		Charges à caractère général	6281 - Concours divers (cotisations)	41 000,00 €	34 156,90 €	83,31 %
		Charges à caractère général	6282 - Frais de gardiennage	13 000,00 €	27 443,07 €	211,10 %
		Charges à caractère général	6283 - Frais de nettoyage des locaux	100 000,00 €	98 620,41 €	98,62 %
		Charges à caractère général	62876 - au GFP de rattachement	1 050 100,00 €	1 050 000,00 €	99,99 %
		Charges à caractère général	62878 - à des tiers	522 250,00 €	262 031,86 €	50,17 %
		Charges à caractère général	63512 - Taxes foncières	3 300,00 €	3 392,00 €	102,79 %
		Charges à caractère général	63513 - Autres impôts locaux	8 900,00 €	695,00 €	7,81 %
		Charges à caractère général	6358 - Autres droits	12 000,00 €	20 893,28 €	174,11 %
		Charges à caractère général	6371 - Redevance versée aux agences de l'eau au titre des prélèvements d'eau	715 500,00 €	608 563,00 €	85,05 %
		Charges à caractère général	6378 - Autres taxes et redevances	11 200,00 €	0,00 €	0,00 %
	012			6 406 400,00 €	5 771 292,99 €	
		Charges de personnel et frais assimilés	6211 - Personnel intérimaire	0,00 €	37 788,41 €	0,00 %
		Charges de personnel et frais assimilés	6331 - Versement de mobilité	45 000,00 €	29 962,38 €	66,58 %
		Charges de personnel et frais assimilés	6336 - Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale	65 000,00 €	25 025,59 €	40,04 %
		Charges de personnel et frais assimilés	6411 - Salaires, appointements, commissions de base	3 430 000,00 €	3 327 264,12 €	97,00 %
		Charges de personnel et frais assimilés	6413 - Primes et gratifications	924 200,00 €	1 030 916,36 €	111,55 %
		Charges de personnel et frais assimilés	6414 - Indemnités et avantages divers	134 200,00 €	158 011,36 €	117,74 %
		Charges de personnel et frais assimilés	6415 - Supplément familial	62 000,00 €	29 897,32 €	48,22 %
		Charges de personnel et frais assimilés	6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	650 000,00 €	254 180,00 €	39,10 %
		Charges de personnel et frais assimilés	6453 - Cotisations aux caisses de retraites	999 000,00 €	827 171,04 €	82,80 %
		Charges de personnel et frais assimilés	6454 - Cotisations au Pôle emploi	25 000,00 €	18 973,86 €	75,90 %
		Charges de personnel et frais assimilés	6471 - Prestations directes	30 000,00 €	14 892,92 €	49,64 %
		Charges de personnel et frais assimilés	6475 - Médecine du travail, pharmacie	6 000,00 €	3 464,63 €	57,74 %
		Charges de personnel et frais assimilés	6478 - Autres charges sociales diverses	6 000,00 €	0,00 €	0,00 %



CA PAR ARTICLE

22 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE						
Budget	Fonctionnement					10 000 000,00 €
Section	Code niveau de vote	Niveau de vote	Article Nat. (Code / Libellé)	Mt Voté CP	Mt Mandaté (Budg)	% ordonnancé
Dépense				15 244 693,82 €	10 000 000,00 €	0,00 %
	014	Charges de personnel et frais assimilés	648 - Autres charges de personnel	30 174 264,18 €	23 039 701,96 €	42,48 %
		Atténuations de produits	701249 - Reversement à l'agence de l'eau - Redevance pour pollution d'origine domestique	5 092 000,00 €	2 780 813,15 €	
		Atténuations de produits	706129 - Reversement à l'agence de l'eau - Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	3 327 000,00 €	1 773 721,00 €	53,31 %
	023	Virement à la section d'investissement	023 - Virement à la section d'investissement	1 765 000,00 €	1 007 092,15 €	57,06 %
				1 998 594,18 €	0,00 €	
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6811 - Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	3 274 000,00 €	3 085 417,52 €	0,00 %
				364 120,00 €	320 455,27 €	94,24 %
	65	Autres charges de gestion courante	6512 - Droits d'utilisation - informatique en nuage	59 000,00 €	52 128,27 €	88,35 %
		Autres charges de gestion courante	6518 - Autres	8 100,00 €	8 260,00 €	101,98 %
		Autres charges de gestion courante	6541 - Créances admises en non-valeur	150 000,00 €	51 975,82 €	34,65 %
		Autres charges de gestion courante	6542 - Créances éteintes	0,00 €	73 060,83 €	0,00 %
		Autres charges de gestion courante	658 - Charges diverses de gestion courante	147 020,00 €	135 030,35 €	91,84 %
	66	Charges financières	66111 - Intérêts réglés à l'échéance	2 050 000,00 €	1 734 819,80 €	83,85 %
		Charges financières	66112 - Intérêts - Rattachement des ICNE	1 800 000,00 €	1 509 280,51 €	90,22 %
				250 000,00 €	225 539,29 €	
	67	Charges exceptionnelles	6711 - Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	398 700,00 €	228 657,83 €	57,35 %
		Charges exceptionnelles	6718 - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 700,00 €	1 476,09 €	86,83 %
		Charges exceptionnelles	673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00 €	78 984,32 €	3 949,22 %
		Charges exceptionnelles	6742 - Subventions exceptionnelles d'équipement	360 000,00 €	138 197,42 €	38,39 %
				35 000,00 €	10 000,00 €	28,57 %

Budget		22 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE		15 244 693,82 €		10 000 000,00 €	
Section		Fonctionnement		0,00 €		0,00 €	
Sens	Code niveau de vote	Niveau de vote	Article Nat. (Code / Libellé)	Mt. Voté CP	Mt. Mandaté (Budg)	% ordonnancé	
Recette							
	002	Résultat d'exploitation reporté	002 - Résultat de fonctionnement reporté	30 174 264,18 €	27 565 341,26 €		
				1 536 984,18 €	0,00 €		
	013	Atténuations de charges	64198 - Autres remboursements	0,00 €	9 428,74 €		0,00 %
				0,00 €	9 428,74 €		0,00 %
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	777 - Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	511 000,00 €	492 462,98 €		
				511 000,00 €	492 462,98 €		96,37 %
	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	70111 - Ventes d'eau aux abonnés	27 903 260,00 €	26 523 782,71 €		
				16 435 000,00 €	15 920 938,00 €		96,87 %
		Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	70118 - Autres ventes d'eau	745 000,00 €	318 217,36 €		42,71 %
		Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	701241 - Redevance pour pollution d'origine domestique	3 327 000,00 €	2 924 915,48 €		87,91 %
		Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	70128 - Autres taxes et redevances	715 500,00 €	573 260,27 €		80,12 %
		Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	706121 - Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	1 765 000,00 €	1 523 942,27 €		86,34 %
		Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	7064 - Locations de compteurs	3 614 600,00 €	3 666 754,66 €		101,44 %
		Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	7065 - Produits des commissions pour recouvrement de la redevance d'assainissement	60 380,00 €	0,00 €		0,00 %
		Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	7068 - Autres prestations de services	1 167 000,00 €	1 560 641,61 €		133,73 %
		Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	7081 - Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel	12 000,00 €	11 574,04 €		96,45 %
		Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	7083 - Locations diverses	2 880,00 €	6 464,52 €		224,46 %
		Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	70876 - par le GFP de rattachement	2 900,00 €	4 788,00 €		165,10 %
		Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	70878 - par des tiers	56 000,00 €	12 286,50 €		21,94 %
	74	Subventions d'exploitation	747 - Subventions et participations des collectivités territoriales	23 000,00 €	0,00 €		0,00 %
				23 000,00 €	0,00 €		0,00 %
	75	Autres produits de gestion courante	7588 - Autres	20,00 €	1,94 €		9,70 %
				20,00 €	1,94 €		9,70 %
	77			200 000,00 €	539 664,89 €		



CA PAR ARTICLE

22 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE						
Budget	Fonctionnement				15 244 693,82 €	10 000 000,00 €
Section	Code niveau de vote	Niveau de vote	Article Nat. (Code / Libellé)	Mt Voté CP	Mt Mandaté (Budg)	0,00 €
Recette						
		Produits exceptionnels	7711 - Débits et pénalités perçus	30 174 264,18 €	27 565 341,26 €	0,00 %
		Produits exceptionnels	7714 - Recouvrement sur créances admises en non valeur	0,00 €	4 433,08 €	0,00 %
		Produits exceptionnels	7717 - Degrèvements d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	0,00 €	5 091,68 €	0,00 %
		Produits exceptionnels	7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	200 000,00 €	351 704,00 €	175,85 %
		Produits exceptionnels	773 - Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	0,00 €	141 681,72 €	0,00 %
		Produits exceptionnels	775 - Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €	1 065,83 €	0,00 %
		Produits exceptionnels		0,00 €	35 688,58 €	0,00 %

CA PAR ARTICLE

22 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE							
Investissement							
Budget			15 244 693,82 €	10 000 000,00 €			
Section	Sens	Code niveau de vote	Niveau de vote	Article Nat. (Code / Libelle)	Mt. Voté CP	Mt. Mandaté (Budg)	% ordonnancé
Dépense							
		AP172	AP - Unité de production de La Puya	2313 - Constructions	22 140,00 €	12 894,05 €	58,24 %
		AP175	AP - Alimentation en eau - Ferrières	2313 - Constructions	22 140,00 €	12 894,05 €	
		AP260	AP - Alimentation en eau - Ferrières	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	367 140,00 €	362 225,78 €	216,72 %
		AP262	AP - Alimentation en eau - Ferrières	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	167 140,00 €	362 225,78 €	0,00 %
		AP295	AP - Alimentation en eau - Ferrières	2313 - Constructions	200 000,00 €	0,00 €	0,00 %
		AP296	AP - Alimentation en eau - Ferrières	2313 - Constructions	35 515,00 €	19 975,00 €	56,24 %
		OP206	AP - Alimentation en eau - Ferrières	2313 - Constructions	35 515,00 €	19 975,00 €	56,24 %
		001	AP - Alimentation en eau - Ferrières	2313 - Constructions	87 792,00 €	65 505,57 €	74,61 %
		040	AP - Alimentation en eau - Ferrières	2313 - Constructions	87 792,00 €	65 505,57 €	74,61 %
			AP - Ultra Filtration Espagnoux	2313 - Constructions	2 922 790,00 €	2 785 400,30 €	95,30 %
			AP - Ultra Filtration Espagnoux	2313 - Constructions	2 922 790,00 €	2 785 400,30 €	95,30 %
			AP - Schéma directeur - travaux	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	54 239,00 €	21 516,00 €	39,67 %
			AP - Alimentation en eau potable du Semnoz	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	54 239,00 €	21 516,00 €	39,67 %
			Equipement informatique & logiciels	2051 - Concessions et droits assimilés	567 652,27 €	115 879,79 €	18,26 %
			Equipement informatique & logiciels	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	461 508,21 €	84 267,22 €	29,78 %
			Equipement informatique & logiciels	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	106 144,06 €	31 612,57 €	29,78 %
			Equipement informatique & logiciels	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	3 204 192,59 €	0,00 €	
			Equipement informatique & logiciels	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	3 204 192,59 €	0,00 €	
			Equipement informatique & logiciels	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	511 000,00 €	492 462,98 €	0,00 %
			Equipement informatique & logiciels	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	511 000,00 €	492 462,98 €	0,00 %
			Equipement informatique & logiciels	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	148 314,13 €	0,00 %
			Equipement informatique & logiciels	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	511 000,00 €	21 750,54 €	4,26 %
			Equipement informatique & logiciels	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	30 386,00 €	0,00 %
			Equipement informatique & logiciels	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	128 606,74 €	0,00 %
			Equipement informatique & logiciels	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	1 623,91 €	0,00 %
			Equipement informatique & logiciels	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	161 781,66 €	0,00 %
			Equipement informatique & logiciels	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	60 000,00 €	42 681,65 €	0,00 %
		041	Equipement informatique & logiciels	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	60 000,00 €	42 681,65 €	0,00 %



CA PAR ARTICLE

22 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE						
Budget	Investissement		Article Nat. (Code / Libellé)	Mt. Mandaté (Budg)	Mt. Voté CP	% ordonnancé
Section	Code niveau de vote	Niveau de vote				
Dépense				15 244 693,82 €	10 000 000,00 €	
				15 244 693,82 €	10 000 000,00 €	
16		Opérations patrimoniales	2313 - Constructions	26 097 389,84 €	15 669 062,64 €	71,14 %
				60 000,00 €	42 681,65 €	
		Emprunts et dettes assimilées	1641 - Emprunts en euro	4 750 000,00 €	4 516 936,66 €	
		Emprunts et dettes assimilées	1687 - Autres dettes	4 750 000,00 €	4 478 871,25 €	94,29 %
				0,00 €	38 065,41 €	0,00 %
20				324 915,00 €	107 100,00 €	
		Immobilisations incorporelles	2031 - Frais d'études	324 915,00 €	107 100,00 €	32,96 %
21				3 309 320,87 €	1 125 266,68 €	
		Immobilisations corporelles	21351 - Bâtiments d'exploitation	1 192 928,50 €	326 418,41 €	27,36 %
		Immobilisations corporelles	21531 - Réseaux d'adduction d'eau	390 000,00 €	0,00 €	0,00 %
		Immobilisations corporelles	2154 - Matériel industriel	571 208,62 €	341 328,92 €	59,76 %
		Immobilisations corporelles	2155 - Outillage industriel	89 706,88 €	34 007,76 €	37,91 %
		Immobilisations corporelles	21561 - Service de distribution d'eau	596 613,99 €	329 780,55 €	55,28 %
		Immobilisations corporelles	2182 - Matériel de transport	426 540,42 €	60 107,19 €	14,09 %
		Immobilisations corporelles	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	11 000,00 €	4 727,64 €	42,98 %
		Immobilisations corporelles	2184 - Mobilier	31 322,46 €	28 896,21 €	92,25 %
23				9 879 193,11 €	5 999 718,18 €	
		Immobilisations en cours	2313 - Constructions	60 000,00 €	2 146,15 €	3,58 %
		Immobilisations en cours	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	9 819 193,11 €	5 363 122,64 €	54,62 %
		Immobilisations en cours	238 - Avances versés sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00 €	634 449,39 €	0,00 %
27				1 500,00 €	1 500,00 €	
		Autres immobilisations financières	275 - Dépôts et cautionnements versés	1 500,00 €	1 500,00 €	100,00 %

CA PAR ARTICLE

Budget		22 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE							
Section	Investissement	Niveau de vote	Article Nat. (Code / Libellé)	Mt Voité CP	Mt Mandaté (Budg)				
Sens	Code niveau de vote								% ordonnancé
Recette				15 244 693,82 €	10 000 000,00 €				
	AP175	AP - Alimentation en eau - Fermières	1318 - Autres	15 244 693,82 €	10 000 000,00 €				
	AP295	AP - Schéma directeur - Travaux	1313 - Départements	26 097 389,84 €	19 452 975,80 €				
		AP - Schéma directeur - Travaux	1318 - Autres	324 000,00 €	216 000,00 €				
				324 000,00 €	216 000,00 €				66,67 %
				479 960,00 €	294 407,06 €				
	021			0,00 €	128 280,00 €				0,00 %
				479 960,00 €	166 127,06 €				34,61 %
				1 998 594,18 €	0,00 €				
	040	Virement de la section d'exploitation	021 - Virement de la section de fonctionnement	1 998 594,18 €	0,00 €				0,00 %
				3 274 000,00 €	3 085 417,52 €				
		Opérations d'ordre de transfert entre sections	28031 - Frais d'études	0,00 €	9 931,87 €				0,00 %
		Opérations d'ordre de transfert entre sections	2805 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	0,00 €	80 274,89 €				0,00 %
		Opérations d'ordre de transfert entre sections	28087 - Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition	0,00 €	19 329,27 €				0,00 %
		Opérations d'ordre de transfert entre sections	28125 - Terrains bâtis	3 274 000,00 €	6 715,00 €				0,21 %
		Opérations d'ordre de transfert entre sections	28135 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions	0,00 €	692 770,05 €				0,00 %
		Opérations d'ordre de transfert entre sections	28138 - Autres constructions	0,00 €	10 691,59 €				0,00 %
		Opérations d'ordre de transfert entre sections	28151 - Installations complexes spécialisées	0,00 €	261 855,44 €				0,00 %
		Opérations d'ordre de transfert entre sections	28153 - Installations à caractère spécifique	0,00 €	1 032 739,59 €				0,00 %
		Opérations d'ordre de transfert entre sections	28154 - Matériel industriel	0,00 €	261 592,51 €				0,00 %
		Opérations d'ordre de transfert entre sections	28155 - Outillage industriel	0,00 €	36 156,69 €				0,00 %
		Opérations d'ordre de transfert entre sections	28156 - Matériel spécifique d'exploitation	0,00 €	27 456,05 €				0,00 %
		Opérations d'ordre de transfert entre sections	28173 - Constructions	0,00 €	19 529,23 €				0,00 %
		Opérations d'ordre de transfert entre sections	28175 - Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	332 924,40 €				0,00 %
		Opérations d'ordre de transfert entre sections	28182 - Matériel de transport	0,00 €	172 437,24 €				0,00 %
		Opérations d'ordre de transfert entre sections	28183 - Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	64 026,75 €				0,00 %
		Opérations d'ordre de transfert entre sections	28184 - Mobilier	0,00 €	16 463,67 €				0,00 %



CA PAR ARTICLE

22 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE						
Budget	Investissement					
Section	Code niveau de vote	Niveau de vote	Article Nat. (Code / Libelle)	Mt Voté CP	Mt Mandaté (Budg)	% ordonnancé
Recette				26 097 389,84 €	19 452 975,80 €	
		sections				
		Opérations d'ordre de transfert entre sections				
		28188 - Autres		0,00 €	3 725,78 €	0,00 %
		Opérations d'ordre de transfert entre sections	2825 - Installations, matériel et outillage techniques		36 797,50 €	0,00 %
041				60 000,00 €	42 681,65 €	
10		Opérations patrimoniales	238 - Avances versés sur commandes d'immobilisations corporelles	60 000,00 €	42 681,65 €	71,14 %
				4 306 141,84 €	4 306 141,84 €	
13		Dotations, fonds divers et réserves	1068 - Autres réserves	4 306 141,84 €	4 306 141,84 €	100,00 %
				410 000,00 €	1 508 327,79 €	
		Subventions d'investissement	13111 - Agence de l'eau	60 000,00 €	146 096,00 €	243,49 %
		Subventions d'investissement	13118 - Autres	0,00 €	38 462,00 €	0,00 %
		Subventions d'investissement	1313 - Départements	350 000,00 €	1 323 769,79 €	378,22 %
16				15 244 693,82 €	10 000 000,00 €	
		Emprunts et dettes assimilées	1641 - Emprunts en euro	15 244 693,82 €	10 000 000,00 €	65,60 %
			TOTAL DES MONTANTS	0,00 €	8 309 552,46 €	

## 2. L'ÉTAT DE LA DETTE

En cours de la dette au 31/12/2023 : ..... **62 388 429,95 €**

Montant de l'annuité de remboursement d'emprunt versé durant l'exercice (capital et intérêts) : ..... **6 026 189,42 €**

## 3. LA DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE

### ANALYSE FINANCIÈRE SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Chapitres	Catégories	2020	2021	2022	2023
013+70+73+74+75	Recettes de fonctionnement courant	24 193 526,63	21 864 616,61	26 017 804,62	26 533 213,39
011+012+014+65+668	– Dépenses de fonctionnement courant	12 549 304,92	16 983 601,88	17 485 458,74	17 990 806,81
	<b>= EXCÉDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>11 644 221,71</b>	<b>4 881 014,73</b>	<b>8 532 345,88</b>	<b>8 542 406,58</b>
76	Produits financiers	-	-	-	-
77	Recettes exceptionnelles	162 805,54	477 652,30	845 583,48	539 664,89
67	– Dépenses exceptionnelles	425 047,73	353 845,90	450 553,77	228 657,83
	<b>= ÉPARGNE DE GESTION</b>	<b>11 381 979,52</b>	<b>5 004 821,13</b>	<b>8 927 375,59</b>	<b>8 853 413,64</b>
66	– Intérêts de la dette	884 498,69	799 335,81	801 130,10	1 509 252,78
	<b>= ÉPARGNE BRUTE</b>	<b>6 284 522,77</b>	<b>3 092 879,74</b>	<b>8 126 245,49</b>	<b>7 344 160,86</b>

### CAPACITÉ DE DÉSENETTEMENT EN ANNÉES

	2020	2021	2022	2023
Encours de la dette au 31/12	54 018 088,11	49 639 378,00	56 905 366,00	62 388 429,95
Épargne brute	10 497 480,83	4 205 485,32	8 126 245,49	7 344 160,86
	<b>5,145814409</b>	<b>11,8034838</b>	<b>7,0026639</b>	<b>8,4949705</b>

## CHAPITRE 5

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

## B1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/2023												
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2023	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/2023 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>													
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>				<b>62 214 102,34</b>								<b>1 499 789,22</b>	<b>443 133,96</b>
1641 Emprunts en euros (total)				62 214 102,34								1 352 807,00	443 133,96
2123	N		A-1	0,00	0	F	Taux fixe à 4,47 %	4,520		178 688,31	5 081,37		
2124	N		A-1	0,00	0	F	Taux fixe à 4,59 %	4,641		450 001,07	13 141,74		
2125	N		A-1	260 391,22	0,98	V	(Euribor 3M + 0,42)- Floor -0,42 sur Euribor 3M	3,548		250 230,83	14 714,37		188,35
2127	N		A-1	504 375,67	16,83	F	Taux fixe à 2,99 %	2,982		22 452,06	15 501,98		2 471,58
2128	N		A-1	839 380,43	6,91	F	Taux fixe à 3,04 %	3,032		106 183,90	28 745,16		2 197,31
2130	N		A-1	94 813,19	9	F	Taux fixe à 5,23 %	5,215		7 086,90	5 329,37		4 944,96
2143	N		A-1	114 004,83	12,33	F	Taux fixe à 4,24 %	4,229		6 793,35	5 050,59		792,21
2144	N		A-1	990 814,29	7,08	F	Taux fixe à 4,75 %	4,803		103 395,13	52 696,82		43 533,90
2146	N		A-1	335 364,02	3,96	F	Taux fixe à 4,51 %	4,560		74 854,51	17 482,78		568,19
2145	N		A-1	642 857,20	17,89	V	Euribor 3M + 0,8	3,934		35 714,28	24 736,38		3 153,59
2147	N		A-1	300 000,28	4,33	V	Euribor 3M + 2,4	5,599		66 666,64	17 870,21		3 186,00
2148	N		A-1	487 500,00	9,69	V	Euribor 3M + 1,7	4,899		50 000,00	24 993,34		1 535,35
2149	N		A-1	2 030 651,67	10,23	F	Taux fixe à 3,45 %	3,441		162 469,88	73 575,78		973,02
2150	N		A-1	1 155 000,00	1,1	F	Taux fixe à 2,43 %	2,457		105 000,00	30 066,95		0,00
2151	N		A-1	873 860,42	5,91	F	Taux fixe à 2,04 %	2,035		135 549,80	19 559,41		1 485,56
2152	N		A-1	1 554 761,95	11,98	V	(Euribor 3M + 0,92)- Floor 0 sur Euribor 3M	4,157		121 989,70	67 457,77		1 254,17

2153	N		A-1	900 000,00	12	F	Taux fixe à 1,93 %	1,951	75 000,00	18 524,99	0,00
2179	N		A-1	1 300 000,00	12,98	F	Taux fixe à 1,46 %	1,456	100 000,00	19 892,50	263,61
2181	N		A-1	1 987 500,00	13	F	Taux fixe à 1,35 %	1,346	150 000,00	28 096,88	6 633,28
2180	N		A-1	1 987 500,00	13	V	(Euribor 3M + 0,57)- Floor 0 sur Euribor 3M	3,797	150 000,00	64 304,56	22 733,41
2183BLU	N		A-1	240 000,00	14,92	V	Livret A(Préfixé) + 1	3,068	16 000,00	7 680,00	773,33
2200NP	N		A-1	26 744,06	3,54	F	Taux fixe à 4,54 %	4,590	5 967,87	1 505,75	569,99
2136	N		A-1	35 975,72	1,07	F	Taux fixe à 3,41 %	3,402	17 103,09	1 809,99	1 141,58
2169-1PA	N		A-1	41 833,43	6,33	F	Taux fixe à 3,82 %	3,862	5 119,65	1 818,52	1 083,11
2157PA	N		A-1	154 417,19	7,07	F	Taux fixe à 2,1 %	2,094	17 568,90	3 611,50	3 017,57
2162PA	N		A-1	130 509,06	8,4	F	Taux fixe à 5,19 %	5,178	11 164,16	7 352,84	4 045,24
2178-1PA	N		A-1	21 200,16	5,4	F	Taux fixe à 4,64 %	4,692	2 999,60	1 138,46	601,14
2176-1PA	N		A-1	10 176,62	5,4	F	Taux fixe à 4,64 %	4,692	1 439,87	546,49	288,56
2202TAL	N		A-1	4 569,75	0,71	F	Taux fixe à 4,45 %	4,448	6 083,00	372,81	7,34
2156-2PA	N		A-1	27 484,81	2,58	F	Taux fixe à 4,14 %	4,131	8 443,04	1 487,41	470,95
2204-2EUS	N		A-1	11 927,91	4,32	F	Taux fixe à 4,28 %	4,271	2 100,05	600,40	347,43
2169-2PA	N		A-1	5 799,92	6,5	F	Taux fixe à 2,98 %	2,973	764,58	187,14	42,73
2161PA	N		A-1	28 969,73	4,17	F	Taux fixe à 4,83 %	4,821	5 018,24	1 641,62	1 162,15
2167-1PA	N		A-1	29 221,78	11,17	F	Taux fixe à 3,66 %	3,651	1 913,00	1 139,53	888,30
2167-2PA	N		A-1	10 972,60	11	F	Taux fixe à 3,9 %	3,889	706,88	455,50	426,74
2204-3EUS	N		A-1	9 937,36	4,02	F	Taux fixe à 5 %	4,986	1 712,78	582,51	484,45
2197LX	N		A-1	3 866,11	1,65	F	Taux fixe à 3,25 %	3,244	2 112,66	168,74	12,22
2198-1LX	N		A-1	43 713,13	11	F	Taux fixe à 3,9 %	3,889	2 816,11	1 814,64	1 700,07
2165-1PA	N		A-1	42 655,18	4,73	F	Taux fixe à 3,58 %	3,571	7 667,20	1 801,54	402,97
2198-2LX	N		A-1	116 415,08	11,17	F	Taux fixe à 3,66 %	3,651	7 621,09	4 539,72	3 538,82
2159PA	N		A-1	103 239,22	12,6	F	Taux fixe à 4,17 %	4,159	5 897,13	4 550,99	1 733,99
2156-1PA	N		A-1	21 401,79	2,6	F	Taux fixe à 4,06 %	4,052	6 584,63	1 136,25	349,98
2168PA	N		A-1	118 700,45	14,6	F	Taux fixe à 4,58 %	4,631	5 402,19	5 762,84	2 235,00
2204-1EUS	N		A-1	4 696,30	4,6	F	Taux fixe à 4,78 %	4,833	813,28	267,02	92,29
2165-3PA	N		A-1	39 149,34	5,82	F	Taux fixe à 2,86 %	2,853	5 904,81	1 288,55	202,16
2176-2PA	N		A-1	6 850,11	5,6	F	Taux fixe à 3,88 %	3,923	985,46	308,64	109,27
2178-2PA	N		A-1	14 270,37	5,6	F	Taux fixe à 3,88 %	3,923	2 073,80	642,96	227,63

# CHAPITRE 5

2208-3SIL	N	A-1	7 897,57	5,82	F	Taux fixe à 2,86 %	2 853	1 191,17	259,94	40,78
2208-1SIL	N	A-1	8 604,78	4,73	F	Taux fixe à 3,58 %	3 571	1 546,70	363,42	81,29
2175PA	N	A-1	2 128,04	0,6	F	Taux fixe à 3,94 %	3 984	2 046,56	166,76	34,48
2166PA	N	A-1	6 214,00	0,6	F	Taux fixe à 3,94 %	3 984	5 975,93	486,95	100,64
2176-3PA	N	A-1	16 349,31	5,6	F	Taux fixe à 4,28 %	4 328	2 342,72	811,13	287,67
2178-3PA	N	A-1	34 059,62	5,6	F	Taux fixe à 4,28 %	4 328	4 880,44	1 689,78	599,30
2173-PA	N	A-1	3 187,38	1,6	F	Taux fixe à 3,07 %	3 104	1 522,02	146,59	40,23
2169-3PA	N	A-1	17 494,07	6,6	F	Taux fixe à 3,88 %	3 923	2 135,76	772,22	279,05
2160PA	N	A-1	5 012,97	3	F	Taux fixe à 4,51 %	4 497	1 121,03	276,64	225,45
2211	N	A-1	3 750 000,00	14	V	(Euribor 12M + 0,26)-Floor 0 sur Euribor 12M	3 687	250 000,00	10 544,44	134 528,34
2212	N	A-1	2 137 500,00	14	F	Taux fixe à 1,39 %	1 405	150 000,00	31 444,40	7 427,82
2210EPCI	N	A-1	62 629,32	3,58	F	Taux fixe à 5,11 %	5 098	13 801,75	3 905,63	1 324,59
2201TAL	N	A-1	143 000,00	10,83	V	Livret A(Prefixe) + 1	3 144	13 000,00	4 680,00	937,44
2213	N	A-1	4 500 000,00	14,76	V	(Euribor 3M + 0,38)-Floor 0 sur Euribor 3M	3 577	300 000,00	136 192,64	47 241,00
2214	N	A-1	6 500 000,00	16	F	Taux fixe à 1,04 %	1 037	400 000,00	70 200,00	16 712,22
2215	N	A-1	3 350 000,00	16,57	V	(Livret A(Prefixe) + 0,25)-Floor 0 sur Livret A(Prefixe)	2 963	200 000,00	96 681,60	20 262,85
2216	N	A-1	1 775 778,03	21,9	F	Taux fixe à 0,61 %	0 608	75 196,68	11 119,16	1 053,13
2217	N	A-1	880 950,19	20,9	F	Taux fixe à 0,46 %	0 459	39 865,85	4 167,05	393,98
2218	N	A-1	6 580 000,00	23,32	V	(Euribor 3M + 0,21)-Floor 0 sur Euribor 3M	3 416	280 000,00	202 230,28	49 280,54
2219-Consolidation	N	A-1	9 800 000,00	24,5	F	Taux fixe à 2,59 %	2 562	200 000,00	128 133,06	0,00
2220	N	A-1	4 969 824,81	24,53	F	Taux fixe à 3,8 %	3 752	30 175,19	47 500,00	40 393,64
1643 Emprunts en devises (total)										
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)			0,00					0,00	146 982,22	

2219-Tirage MEUR3M	N	A-1	0,00	0	V	(Moyenne Euribor 3M(Positif) + 0.5)- Floor 0 sur Moyenne Euribor 3M(Positif)	3,647	0,00	146 982,22		
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>											
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>											
1671 Avances consolidées du Trésor (total)											
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)											
1675 Dettes pour M.E., T.P et PPP (total)											
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)											
1678 Autres emprunts et dettes (total)											
<b>168 Emprunts et dettes assimilées (Total)</b>			<b>174 327,61</b>					<b>38 065,41</b>	<b>9 463,56</b>		<b>5 447,14</b>
1681 Autres emprunts (total)											
1682 Bons à moyen terme négociables (total)											
1687 Autres dettes (total)			<b>174 327,61</b>					<b>38 065,41</b>	<b>9 463,56</b>		<b>5 447,14</b>
2191RF	N	A-1	114 940,42	8,4	F	Taux fixe à 5.19 %	5,178	9 832,36	6 475,71		3 562,68
2190RF	N	A-1	59 387,19	1,07	F	Taux fixe à 3.41 %	3,402	28 233,05	2 987,85		1 884,47
<b>Total général</b>			<b>62 388 429,95</b>					<b>4 516 936,64</b>	<b>1 509 252,78</b>	<b>0,00</b>	<b>448 581,10</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/2023 après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.





Credit photo : Grand Anney.

# La note d'information de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



ÉDITION 2024

## L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

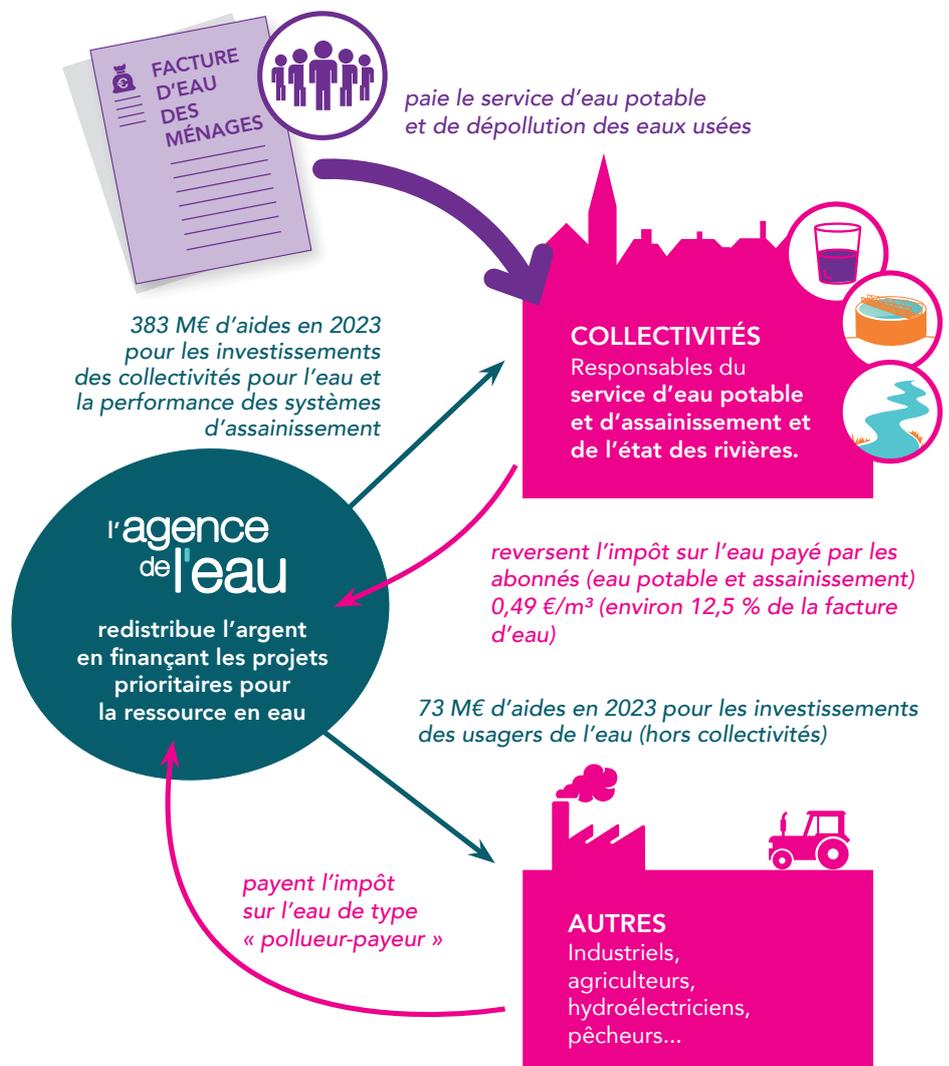
Grâce à cette fiscalité sur l'eau la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le **prix moyen de l'eau** dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de **3,95 € TTC/m<sup>3</sup>** et de **4,30 € TTC/m<sup>3</sup>** en France\*. Environ **12,5 %** de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, **spécialisé dans la protection de l'eau.**

\*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2021.



## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2023

60% des aides\* attribuées en 2023 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

### ► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (84,6 millions €)

590 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 6,75 millions m<sup>3</sup>, soit la consommation annuelle d'une ville de 123 000 habitants.

### ► Pour sécuriser l'alimentation en eau potable (36,7 millions €)

90 opérations ont bénéficié de l'aide de l'appel à projets lancé pour accompagner la mesure 14 du Plan eau.

### ► Pour dépolluer les eaux (135 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

32 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 74 autres stations, notamment dans les territoires ruraux, aidées pour environ 27,6 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (79,5 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 59,2 M€ d'aides.

### ► Pour réduire les pollutions industrielles (10 millions €)

6 119 kg de micropolluants supprimés dans les émissions industrielles.

### ► Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable (7,3 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 4,9 millions € pour l'agriculture)

7 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. 4,9 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides (matériel, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

### ► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité (85,5 millions €)

53,8 km de rivières restaurées et 85 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel. 2 630 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide.

L'agence intervient également au profit de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 2 ha d'herbiers.

### ► Pour la solidarité internationale (5,3 millions €)

60 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 20 pays en développement.

\* incluant des crédits versés par l'État (Fonds vert et rénovation des canalisations d'eau potable).

## L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

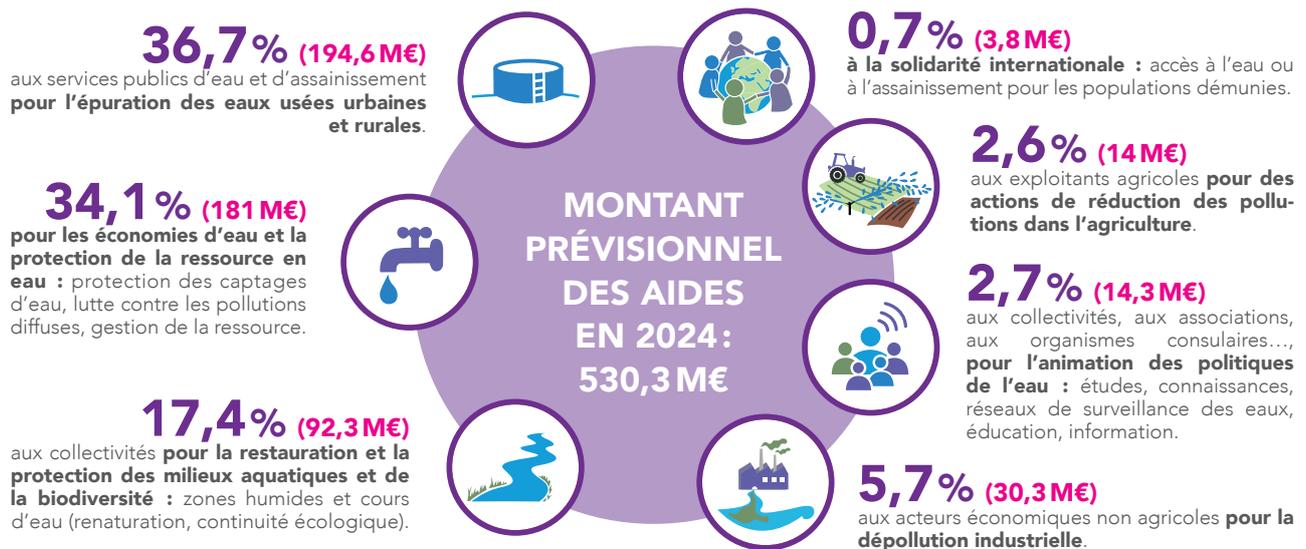
### 2024

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 12,5 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m<sup>3</sup>/an, dépense en moyenne 39,5 € par mois pour sa facture d'eau, dont 4,9 € par mois pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

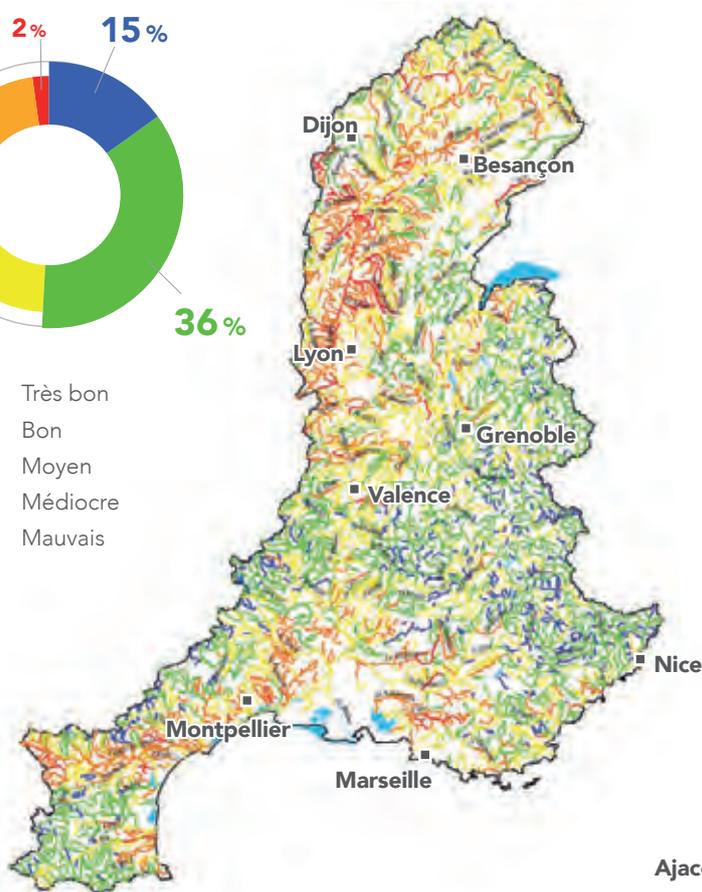
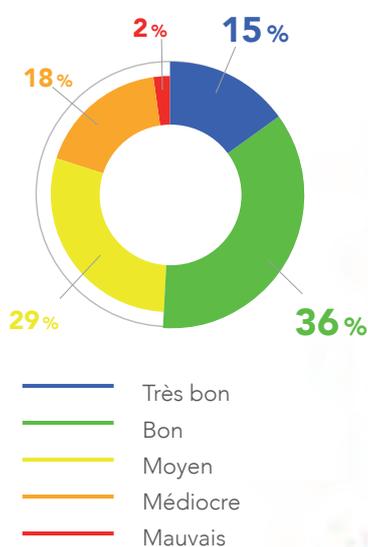
### UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES



- Ces montants n'intègrent pas les crédits fonds vert versés par l'État pour accompagner la stratégie nationale biodiversité (SNB 2030) et la renaturation des villes et des villages.
- **Solidarité envers les communes rurales**: l'agence de l'eau soutient, à des taux très préférentiels, les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **L'agence de l'eau contribue également au financement** de l'Office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2024 s'élève à 103,1 M€.

# QUALITÉ DES EAUX

État écologique des cours d'eau - Données 2021



Le nombre de cours d'eau en bon état physico-chimique a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. **La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état.** Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes de dégradation de la qualité de l'eau** sont **l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau**, les pollutions par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques** ainsi que les **prélèvements d'eau excessifs** dans un contexte de changement climatique.



Le **bassin de Corse** est relativement épargné par ces pressions, **91 % de ses rivières sont en bon état.** Toutefois, un accroissement de la pression sur la ressource en eau est constaté.

## La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

### Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,5 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

### Bassin de Corse

- > 330 000 habitants permanents
- > 3,4 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes





Crédit photo : G. Masson.

# Glossaire

# CHAPITRE 7

## AGENCE DE L'EAU :

Établissement public de l'Etat à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre chargé de l'environnement.

Dans le bassin ou groupement de bassins, l'Agence de l'Eau met en œuvre le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), en favorisant une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'alimentation en eau potable, la régulation des crues et le développement durable des activités économiques. Elle mène, de plus, une politique foncière de sauvegarde des zones humides approuvée par le comité de bassin. Ses ressources proviennent essentiellement de la perception de redevances sur les prélèvements et la pollution des eaux.

L'Agence de l'Eau apporte des concours financiers aux actions d'intérêt commun qui contribuent à la gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques, par exemple de dépollution, de gestion quantitative de la ressource ou de restauration et de mise en valeur des milieux aquatiques.

L'Agence de l'Eau fait partie du secrétariat technique de bassin et assure le secrétariat du comité de bassin.

## ALIMENTATION EN EAU POTABLE (AEP) :

Ensemble des équipements, des services et des actions qui permettent, en partant d'une eau brute, de produire une eau conforme aux normes de potabilité en vigueur, distribuée ensuite aux consommateurs.

On considère 5 étapes distinctes dans cette alimentation : prélèvements, captages, traitement pour potabilisé l'eau, adduction (transport et stockage) et distribution au consommateur.

## ANALYSE :

En tant qu'aliment, l'eau potable fait l'objet d'une surveillance approfondie et régulière qui s'exerce dans le cadre d'un arrêté spécifique pris en application d'une directive européenne.

La dernière actualisation de cette réglementation remonte à décembre 2002.

La qualité de l'eau est appréciée par l'autorité sanitaire (ARS) en fonction des résultats d'un programme d'analyse prédéfini. Une synthèse de ces résultats est fournie chaque année aux usagers lors de l'envoi de l'une des factures. De son côté, l'exploitant effectue des analyses particulières qui ont pour but de s'assurer que l'exploitation des installations est réalisée de manière à garantir la qualité de l'eau. Certains paramètres peuvent faire l'objet de mesures en continu.

## AQUIFÈRE :

Formation géologique, continue ou discontinue, contenant de façon temporaire ou permanente de l'eau mobilisable, constituée de roches perméables (formations poreuses ou fissurées) et capable de la résituer naturellement ou par exploitation (drainage, pompage...). 60% de l'eau potable distribuée en France provient des nappes souterraines.

## ASSAINISSEMENT :

Ensemble des techniques de collecte, de transport et de traitement des eaux usées et pluviales d'une agglomération (assainissement collectif) ou d'une parcelle privée (assainissement autonome) avant leur rejet dans le milieu naturel. L'élimination des boues issues des dispositifs de traitement fait partie de l'assainissement.

## AUTOMATISME :

Aujourd'hui, la conduite des installations de production d'eau fait largement appel à des automates et à des systèmes de supervision. L'usage de ces technologies permet à la fois de réduire les coûts d'exploitation et de conférer aux équipements un fonctionnement plus sûr.

## BRANCHEMENT :

Le branchement est un ouvrage domiciliaire dédié à l'alimentation d'une propriété. Connecté par prise en charge sur une conduite publique, il se prolonge en domaine privé pour alimenter le réseau intérieur de chaque immeuble. Il est muni d'une vanne d'arrêt placée sous bouche à clé qui permet en cas de nécessité aux fontainiers d'interrompre la fourniture d'eau.

## BUDGET DE L'EAU (CAS D'UNE EXPLOITATION EN RÉGIE) :

L'exploitation d'un service d'eau requiert l'établissement d'un budget équilibré qui permet de prendre en compte les dépenses et les recettes propres. Ce budget dit " annexe " est indépendant du budget dit " principal " des collectivités et il permet de financer exclusivement des dépenses ayant un lien avec l'alimentation en eau. Il comporte une section de fonctionnement et une section d'investissement. Son exécution fait l'objet de l'établissement d'un compte administratif qui met en évidence un résultat d'exploitation.

## **CAPTAGE :**

Dispositif par lequel on puise (source, sous-sol, rivière) l'eau nécessaire à un usage donné.

## **CHLORATION :**

La chloration est l'un des modes de désinfection de l'eau. Ce procédé est apprécié pour son efficacité, sa facilité de mise en œuvre et son caractère rémanent qui protège l'eau d'une contamination y compris chez l'utilisateur.

## **COMPTAGE :**

La répartition entre les usagers des charges engagées par une collectivité pour produire et distribuer de l'eau s'effectue à l'aide de compteurs qui équipent chaque local desservi.

C'est leur relevé qui permet d'établir les factures. Ils sont régulièrement remplacés pour tenir compte d'une inévitable baisse de leurs performances (sous-comptage) sous l'effet du vieillissement.

## **COUPURE D'EAU :**

C'est l'action de suspendre momentanément la distribution de l'eau. Une coupure peut être :

- programmée en cas de travaux dans une rue ou au niveau d'un branchement domiciliaire ;
- accidentelle lorsqu'une fuite se déclare ou qu'une conduite est endommagée par un tiers ou sous l'action d'un événement exceptionnel.

## **DÉSINFECTION :**

Destruction, par des procédés chimiques ou physiques, de germes infectieux se trouvant hors de l'organisme, à la surface du corps. Par extension, on parle de désinfection des eaux lors de la fabrication d'eau potable ; c'est-à-dire élimination physico-chimique des germes présents dans les eaux usées ou les boues, à l'entrée de l'usine de fabrication d'eau potable.

## **DURETÉ :**

La dureté d'une eau est essentiellement due à la présence de calcium et de magnésium.

Elle est directement liée à la nature géologique des terrains traversés par l'eau avant son captage.

Ainsi, un sol calcaire donnera une eau " dure " alors qu'une eau traversant un sol granitique sera " douce ". En Haute-Savoie, l'eau souterraine est généralement plus dure que l'eau de surface (lac, retenue, rivière). La dureté de l'eau n'est pas un paramètre décrivant la qualité de l'eau et il n'existe pas de norme fixant une valeur limite.

## **EAU POTABLE :**

Eau propre à la consommation, ne contenant aucun germe pathogène. Elle doit être contrôlée et éventuellement purifiée avant d'être distribuée chez l'utilisateur. Ses caractéristiques sont définies par la directive européenne de 1998, reprise en droit français.

## **EMPREINTE EN EAU :**

Volume d'eau utilisée à tous les stades de la chaîne de production d'un produit (installation, bien ou service). L'empreinte en eau est également sa " teneur en eau virtuelle ". Par exemple, pour produire une tasse de café, il faut au total 140 litres d'eau ; pour un kilo de bœuf, il en faut 16 m<sup>3</sup> (16 000 litres). Au final, l'empreinte en eau est le volume total d'eau (exprimé en litre ou m<sup>3</sup>) utilisée directement et indirectement dans le cadre d'une activité et de celles qui y sont liées, y compris l'eau utilisée dans la chaîne d'approvisionnement.

## **FACTURATION :**

Le coût de production et de distribution de l'eau est facturé aux usagers. Le prix d'un mètre cube d'eau intègre, notamment, les charges d'amortissement des équipements, le remboursement des emprunts, les salaires du personnel, les achats de fournitures, le paiement des entreprises. Au strict prix de l'eau s'ajoutent des redevances et principalement la redevance d'assainissement qui correspond aux dépenses supportées par les collectivités pour collecter puis traiter les eaux usées que nous produisons tous. Le mode de tarification choisi peut permettre de prévoir une part fixe dans la facture, une location du compteur et des avances sur consommations.

## **FILTRATION :**

C'est l'action de retenir par des moyens appropriés les substances en suspension dans l'eau brute, soit que la présence de ces dernières soit indésirable, soit que leur densité est à ramener en dessous de valeurs fixées par les normes.

## **FONTAINIER :**

Lors de l'établissement des premiers réseaux modernes de distribution d'eau, les habitants utilisaient les bornes fontaines installées par les municipalités au pied des immeubles. Depuis lors, le terme de fontainier a continué à désigner les personnels chargés de l'exploitation des réseaux d'eau.

## **FUITES :**

La recherche et le traitement des fuites qui affectent les réseaux d'eau est une activité permanente et essentielle qui permet de maintenir le rendement du système d'alimentation en eau. La recherche des fuites est basée sur la détection du bruit que celles-ci produisent, soit par écoute directe par un opérateur à qui l'on fournit un signal amplifié, soit avec l'assistance d'appareils au fonctionnement plus élaboré qui peuvent préciser la position des désordres.

## **GESTION ÉQUILBRÉE ET DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU :**

Selon la Loi sur l'eau de 1992, gestion visant à assurer la préservation des écosystèmes aquatiques des sites et des zones humides, la protection contre les pollutions et la restauration de la qualité des eaux (...), le développement et la protection de la ressource en eau, la valorisation de l'eau comme ressource économique et la répartition de cette ressource, et ce de façon à concilier et à satisfaire les différents usages, activités ou travaux liés à l'eau.

## **HYDROGÉOLOGIE :**

Science des eaux souterraines, comprise dans les sciences de la terre. L'hydrogéologie réunit la connaissance des conditions géologiques et hydrologiques et des lois physiques qui régissent l'origine, la présence, les mouvements et les propriétés des eaux souterraines, ainsi que les applications de ces connaissances aux actions humaines sur les eaux souterraines, notamment à leur prospection, à leur captage et à leur protection.

## **INTERCONNEXION DES RÉSEAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE :**

Consiste à mettre en liaison de manière réciproque des unités de distribution distinctes dans le but d'assurer la continuité de l'approvisionnement ainsi que la sécurisation qualitative et quantitative de l'alimentation en eau potable de chacune des unités interconnectées.

## **NORMES OMS :**

Valeur guide recommandée par l'organisation Mondiale de la Santé (OMS) visant à la protection de la santé publique, mais ne constituant pas des limites impératives. Les normes OMS sont destinées à servir de principes de base pour l'élaboration de normes nationales qui pour leur part prennent en compte les conditions environnementales, sociales, économiques et culturelles locales.

## **MODE DE GESTION :**

Les trois grands modes de gestion de la distribution de l'eau sont les suivants :

L'affermage : Il consiste à confier à un fermier l'exploitation d'installations établies et financées par une collectivité. La facture d'eau comprend alors ce que l'on appelle improprement une surtaxe communale ou syndicale. C'est le mode de gestion le plus répandu.

La concession : La collectivité concède par traité à une entreprise la réalisation et l'exploitation des équipements nécessaires à la desserte en eau. Le concessionnaire adresse aux abonnés une facture dont le produit lui revient intégralement (sauf certaines redevances).

La régie directe : C'est la collectivité qui organise avec ses moyens propres la réalisation du service. Ce mode de gestion est dominant en HAUTE-SAVOIE et s'applique au Grand Annecy.

## **NORMES DE QUALITÉ :**

Les normes permettant d'apprécier la qualité de l'eau sont régulièrement actualisées pour tenir compte de l'évolution de nos connaissances en matière sanitaire et dans une moindre mesure de celles des techniques analytiques. On distingue les limites de qualité des références de qualité. Les premières sont impératives et permettent de dire si une eau est potable ou non, les secondes plus sévères décrivent une sorte d'objectif à atteindre pour qu'un système d'alimentation en eau ne soit pas pris en défaut par un événement exceptionnel.

Les normes de qualité intéressent plusieurs groupes de paramètres :

- Les paramètres organoleptiques (goût, saveur, odeur)
- Les paramètres microbiologiques
- Les paramètres physico-chimiques

La fréquence et l'étendue des analyses varient en fonction de l'étape considérée dans le processus de production/distribution :

- Eau brute
- Eau traitée
- Eau stockée
- Eau distribuée

## **PÉRIMÈTRE DE PROTECTION :**

Limite de l'espace réservé réglementairement autour des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable, après avis d'un hydrogéologue agréé. Les activités artisanales, agricoles et industrielles, et les constructions y sont interdites ou réglementées afin de préserver la ressource en eau, en évitant des pollutions chroniques ou accidentelles. On peut distinguer réglementairement trois périmètres : le périmètre de protection immédiate où les contraintes sont fortes (possibilités d'interdiction d'activités), le périmètre de protection rapprochée où les activités sont restreintes, et le périmètre éloigné pour garantir la pérennité de la ressource.

## **PERTE DE CHARGE :**

La circulation de l'eau dans les canalisations et les accessoires de fontainerie provoquent, notamment par frottement, une perte d'énergie qui se manifeste par une réduction de la pression potentiellement disponible.

On parle de perte de charge. Le dimensionnement des réseaux tient compte de ce phénomène et l'on essaie de rendre optimal un choix de diamètre et une perte de charge admissible. Il s'ensuit que la pression de l'eau dans le réseau peut varier généralement faiblement en fonction du niveau de la consommation.

## **PLOMB :**

Dans certaines conditions particulières, l'emploi de canalisations en plomb peut provoquer une migration de ce métal vers l'eau. L'eau se charge plus ou moins en plomb, substance dont la présence est jugée indésirable à partir d'un certain taux. L'eau circulant dans les réseaux publics du bassin annécien ne contient pas de plomb et ses caractéristiques physico-chimiques n'appellent pas d'inquiétude particulière à l'inverse de ce qui peut se passer dans des régions où les eaux sont douces et à pH faible.

L'origine du plomb dans l'eau est liée à l'utilisation de conduites en plomb dans les réseaux intérieurs des immeubles.

L'élimination de ces anciens réseaux est toujours souhaitable par précaution. Le Service de l'Eau peut répondre aux interrogations des usagers dans ce registre particulier.

## **POMPAGE :**

Il n'est pas toujours possible de mobiliser des ressources en eau potable qui permettent une desserte entièrement gravitaire des réseaux et il est souvent nécessaire de procéder à une élévation de l'eau vers un réservoir dominant, par son altitude, le territoire à alimenter. C'est le rôle des stations de pompage qui assurent de surcroît une fonction de transport de l'eau potable.

## **PRESSIION ET DÉBIT :**

La pression est un paramètre important qui traduit la capacité d'un fluide à atteindre un point d'altitude donné et qui renvoie à la notion de débit d'écoulement.

## **PRIX DE L'EAU :**

Le prix de l'eau au Grand Annecy est le strict reflet des charges engagées par la Communauté d'agglomération pour produire et distribuer l'eau. Son évolution traduit celles des prestations nécessaires pour que le service soit rendu et il intègre le coût des emprunts correspondant à la réalisation des investissements.

# CHAPITRE 7

## REDEVANCES :

Plusieurs redevances sont perçues lors du paiement d'une facture d'eau. Les sommes correspondantes sont reversées aux organismes qui utilisent ces ressources financières.

- Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau : c'est en quelque sorte le prix de la matière première. Chaque mètre cube prélevé dans le milieu naturel fait l'objet d'une redevance reversée à l'Agence de l'Eau.
- Redevance pour pollution domestique : le rejet dans le milieu naturel d'une eau même correctement épurée n'est pas sans effet sur l'environnement. Le coût de cette dégradation s'exprime à travers l'existence de cette redevance qui revient à l'Agence de l'Eau qui dispose ainsi des moyens financiers nécessaires à la lutte contre la pollution.
- Redevance d'assainissement : c'est la contrepartie des charges supportées par la collectivité pour collecter et épurer les eaux usées.

## RÉDUCTEUR DE PRESSION :

L'aléa topographique peut conduire à ce que la pression disponible sur un réseau excède les besoins des usagers qui peuvent décider d'installer un réducteur de pression réglable.

## RÈGLEMENT :

Les relations entre le distributeur d'eau et les usagers sont, en général, régies par un règlement qui est un acte administratif ayant fait l'objet d'une délibération. Ce document fixe les obligations des deux parties et unifie les conditions techniques de la distribution de l'eau.

## RENDEMENT :

Il est important de suivre l'évolution du rendement de la distribution de l'eau. Il est possible d'utiliser plusieurs définitions du rendement en fonction de ce l'on veut observer. Citons le rendement commercial d'un réseau qui exprime le rapport entre la quantité d'eau vendue et la quantité d'eau introduite dans le réseau de canalisation pendant la même période.

Cette mesure globale intègre :

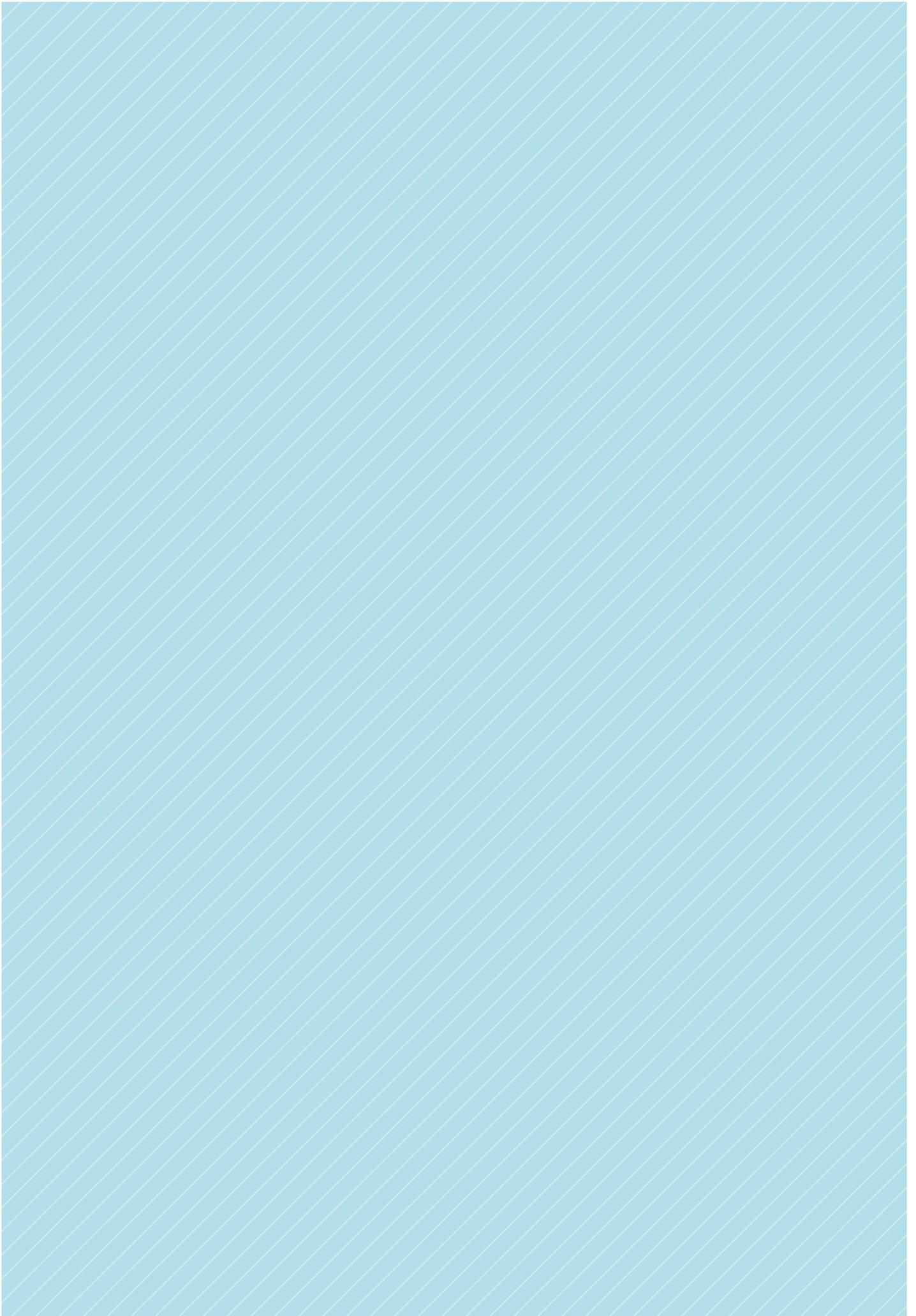
- Les fuites d'eau
- Le sous-comptage du parc de compteurs
- L'eau soutirée pour l'essai des poteaux d'incendie et la réalisation régulière de purges

## SURPRESSION :

Dans certaines situations particulières, les autorisations de construire sont assorties de prescriptions quant à la nécessité d'utiliser un suppresseur pour disposer de conditions normales de distribution de l'eau.

Ce peut être le cas pour :

- Un immeuble de grande hauteur,
- Un écart pour l'alimentation pour lequel la modification des installations serait d'un coût exorbitant pour la communauté des usagers.



**AGGLOMÉRATION  
DU GRAND ANNECY**

46 avenue des Îles - BP 90270  
74007 ANNECY Cedex

[www.grandanecy.fr](http://www.grandanecy.fr)

